



L'état du droit d'apprendre pour les adultes



Forum francophone
consultatif
préparatoire à
CONFINTÉA VI

ORGANISÉ PAR

icéa Institut de coopération
pour l'éducation des adultes

ET



FCAF
Fédération
canadienne pour
l'alphabétisation
en français

Actes et suivis
du 23 et 24 octobre 2008

Pour rendre effectif le droit d'apprendre tout au long de la vie

Québec

Crédits

Coordination des contenus

Daniel Baril, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Louise Soucy, Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)

Coordination logistique

Armance Brandenburg, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA),
assistée par Christine Isabelle et Christiane Allaire (ICÉA)

Recherche et rédaction

Hervé Dignard, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Isabelle Beaulieu, consultante, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Révision linguistique

Lise Arguin, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Christiane Allaire, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Nadège Célestin, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Pour en savoir plus sur le Forum francophone consultatif sur le droit d'apprendre pour les adultes et sur la déclaration :

Institut de coopération pour l'éducation des adultes

5225, rue Berri, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 2S4
Téléphone : 514 948-2044
Télécopieur : 514 948-2046
www.icea.qc.ca

Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

235, chemin Montréal, bureau 205
Ottawa (Ontario) K1L 6C7
Téléphone : 614 749-5333
Télécopieur : 613 749-2252
www.fcaf.net

Toute reproduction ou représentation de ce document, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit et de quelque manière que ce soit, est autorisée à condition d'en identifier clairement la source.

© Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
5225, rue Berri, bureau 300, Montréal (Québec) H2J 2S4
www.icea.qc.ca

Dépôt légal : deuxième trimestre 2009, Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-89108-000-2

Avant propos

Dans toute société développée, la connaissance n'est pas seulement nécessaire pour obtenir et conserver un emploi de qualité, c'est aussi la clé de la liberté et de l'autonomie.

C'est donc avec la volonté de mettre en lumière tout le potentiel de l'éducation des adultes et de la formation continue que l'ICÉA et ses partenaires préparent activement, depuis 2003, la 6^e Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA VI).

Cette conférence a notamment pour objectif de promouvoir la reconnaissance de l'éducation des adultes et de la formation continue ainsi que de renouveler la volonté et l'engagement politique des pays à élaborer des instruments pour passer du discours à l'action.

Cinq grandes conférences internationales sur l'éducation des adultes ont déjà eu lieu depuis 1949. La dernière a eu lieu à Hambourg, en 1997, et elle était centrée sur le concept d'apprentissage tout au long de la vie. Elle a permis d'identifier l'éducation des adultes et la formation continue comme des instruments clés pour relever les défis liés au développement social et économique du 21^e siècle partout sur la planète. Les paramètres sont bien définis, il faut maintenant trouver les bons instruments pour imprimer un changement significatif dans nos sociétés.

Cet objectif constitue un des principaux défis de la conférence de Belém 2009. Le droit et le besoin des adultes d'apprendre tout au long de leur vie doivent être réaffirmés durant CONFINTÉA VI. Les délégations présentes à CONFINTÉA VI devront également développer des outils et des stratégies afin d'incarner ce droit et de répondre aux besoins des adultes et des communautés du 21^e siècle.

Les délégations canadiennes et québécoises peuvent contribuer au succès de la rencontre de Belém en y faisant évoluer la réflexion et les engagements des pays participants ainsi qu'en adoptant une ligne de conduite proactive dans plusieurs dossiers.

Les *Actes et suivis du Forum francophone préparatoire à CONFINTÉA VI* constituent un document de référence incontournable dans notre préparation pour Belém 2009. Ils présentent les résultats des travaux menés par plus d'une centaine d'intervenants pour préparer ce nouveau rendez-vous historique en éducation des adultes et formation continue.

Bonne lecture!

Remerciements

Ce forum a été réalisé grâce à la contribution financière de nos partenaires :

- le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- le Ministère du Patrimoine canadien;
- le Centre du savoir sur l'apprentissage chez les adultes;
- le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- la Commission canadienne pour l'UNESCO.



Nous tenons par ailleurs à remercier les membres du comité organisateur du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF

- **Luc Allaire**, *Centrale des syndicats du Québec (CSQ)*
- **Daniel Baril**, *Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)*
- **Armance Brandenburg**, *Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)*
- **Daniel Campeau**, *membre individuel de l'ICÉA*
- **Esther Désilets**, *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)*
- **Hervé Dignard**, *Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)*
- **Diane Dupuis**, *Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)*
- **Normand Lévesque**, *Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)*
- **Robert Martin**, *Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)*
- **Caroline Meunier**, *Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)*
- **André Michaud**, *Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal (UQAM)*
- **Rosalie Ndejuru**, *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)*
- **Dominique Ollivier**, *Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)*
- **Maryse Perreault**, *Fondation pour l'alphabétisation*
- **Marie Roy**, *Confédération des syndicats nationaux (CSN)*
- **Sylvie Roy**, *Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (TREAQ-FP)*
- **Louise Soucy**, *Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)*

Table des matières

SOMMAIRE	7
DÉCLARATION	9
ACTES DU FORUM	15
1. Contexte	15
1.1 <i>Se préparer à CONFINTÉA VI</i>	15
1.2 <i>Les conférences préparatoires : un atout pour l'action locale</i>	16
1.3 <i>Les défis de CONFINTÉA VI</i>	16
1.4 <i>L'importance du forum consultatif francophone</i>	17
2. Le forum francophone consultatif	19
2.1 <i>Les conférences et les allocutions</i>	19
2.2 <i>Les thèmes du forum</i>	19
2.3 <i>Profil de la participation</i>	21
3. L'organisation de l'événement	23
3.1 <i>Précisions méthodologiques</i>	23
3.2 <i>Le travail en amont : comité organisateur et messages clés</i>	23
3.3 <i>Le travail durant le forum : les ateliers thématiques</i>	26
3.4 <i>Classement des messages clés après la sélection individuelle</i>	27
3.5 <i>Discussions et commentaires</i>	31
4. Les consensus du forum	33
5. Les suites du forum francophone consultatif	35
5.1 <i>Rencontre avec le CMEC</i>	35
5.2 <i>Le travail continue</i>	35
5.3 <i>Propositions de suivi</i>	35
5.4 <i>L'importance du Forum</i>	36
SUIVI : DES OUTILS POUR BÉLEM	37
1 Coup d'œil sur les 5 conférences régionales	37
2 Recommandations des régions pour les travaux de CONFINTÉA VI	42
3 L'avenir	47
ANNEXES	49
I : Déroulement du forum	49
II : Allocutions	51
M ^{me} Léa Cousineau (présidente de l'ICÉA)	51
M ^{me} Mona Audet (présidente de la FCAF)	52
M ^{me} Michèle S. Jean : « <i>L'éducation des adultes au Canada : où en sommes-nous?</i> »	53
Pierre Doray : « <i>CONFINTÉA V à CONFINTÉA VI : l'évolution des politiques canadiennes en éducation des adultes</i> »	55
L'équipe de l'ICÉA: <i>présentation de la Semaine québécoise des adultes en formation et la Semaine internationale des apprenants adultes</i>	53
Daniel Baril : « <i>Où en est le droit d'apprendre?</i> »	50
Paul Bélanger : « <i>Les défis de CONFINTÉA VI</i> »	76
III : Témoignages d'adultes apprenantes	77
IV : Liste des événements recensés	83
V : Liens utiles	85

Sommaire

Dans le but d'en influencer les préparatifs de la 6^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA IV), qui aura lieu au Brésil, du 19 au 22 mai 2009, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) ont tenu un forum francophone consultatif, les 23 et 24 octobre 2008.

Le Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF a permis à la société civile québécoise et aux francophones du Canada en situation minoritaire de prendre part, à leur manière, aux préparatifs de CONFINTÉA VI.

Réunis au Cœur des sciences de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), quelque 130 acteurs et intervenants du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue ont donc participé à ces deux journées d'échanges.

Les participantes et les participants du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF ont exprimé leurs priorités en matière d'éducation des adultes et formulé des demandes précises qui ont été adressées au Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) et aux membres de la délégation canadienne de l'UNESCO appelés à participer à CONFINTÉA VI ou l'une de ces conférences préparatoires.

Pour obtenir un résultat à la fois consensuel et conforme à l'esprit de CONFINTÉA VI, l'ICÉA et la FCAF ont proposé aux participantes et aux participants une démarche de réflexion fondée sur les thèmes proposés par l'UNESCO en préparation de la conférence internationale : **alphabétisation et formation de base; participation et inclusion; politiques, lois et structures.**

Tout au long du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF, la réflexion et les discussions des participantes et des participants ont été alimentées par des allocutions, des conférences et des témoignages présentés en sessions plénières.

Les participantes et les participants ont également pris part à des ateliers de travail où ils ont identifié neuf priorités concrètes liées à l'éducation des adultes. Ces priorités ont été incluses dans une déclaration commune, rédigée à l'issue du Forum et appuyée à l'unanimité.



SOMMAIRE

Cette déclaration met en évidence les résultats non atteints depuis la précédente conférence internationale et réitère l'urgence de réaliser l'*Agenda pour l'avenir*, adopté en 1997, pour répondre aux besoins éducatifs des adultes. (La version intégrale de cette déclaration suit le sommaire du présent rapport.)

C'est ainsi que, lors d'une rencontre qui avait lieu à Toronto le 31 octobre 2008, l'ICÉA et la FCAF ont soumis les propositions issues du Forum au CMEC. Cette rencontre avait pour but de préparer la participation du Canada à la conférence préparatoire à CONFINTÉA VI pour la région Europe et Amérique du Nord, qui a eut lieu à Budapest, du 3 au 5 décembre 2008.

Il appert que ce message a été entendu et bien reçu, tant par le CMEC que par les autorités canadiennes qui ont porté notre voix lors de la rencontre de l'UNESCO de Budapest

Notons en terminant que le Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF a bénéficié d'un large soutien. Il a été appuyé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), le ministère du Patrimoine canadien, le Centre du savoir sur l'apprentissage chez les adultes (CCA-CSAA), et la Commission canadienne pour l'UNESCO.



Déclaration

Déclaration du *Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF* sur le droit d'apprendre pour les adultes, en préparation à CONFINTÉA VI

Montréal, jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2008

Cette déclaration est appuyée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF). L'ICÉA compte plus de 200 membres de tous les horizons de l'éducation des adultes et de la formation continue au Québec et au Canada. La FCAF rejoint plus de 400 organismes d'alphabétisation qui offrent des services d'alphabétisation en français dans toutes les provinces et deux des trois territoires canadiens. La Fédération est le seul organisme à faire la promotion de l'alphabétisation en français à travers le Canada.

Plus de 130 personnes ont participé au Forum consultatif francophone. Celles-ci provenaient de tous les ordres du réseau public d'éducation, des milieux de l'alphabétisation et de l'éducation populaire, des milieux de la culture et de l'action communautaire, des milieux syndicaux et de la recherche, ainsi que de différents ministères et d'organismes publics. Toutes les régions du Canada étaient représentées. La présente déclaration a été adoptée à l'unanimité par les participants et les participantes au Forum.

Pour rendre effectif le droit d'apprendre : le Québec et la francophonie canadienne se prononcent

Actuellement, des conférences et des rencontres préparatoires à la 6^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA VI) se déroulent aux quatre coins de la planète. Dans ce contexte, le Canada devra énoncer sa position sur l'éducation des adultes dès le mois de décembre 2008, lors de la conférence de l'UNESCO pour la région Europe et Amérique du Nord.

Voilà pourquoi nous, membres de la société civile québécoise et francophones du Canada, avons décidé de prendre part aux préparatifs de CONFINTÉA VI. Réunis à l'occasion du Forum consultatif francophone, organisé conjointement par la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), nous avons identifié les défis et les priorités du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue qui font consensus au Québec et au Canada francophone. Nous croyons que ces priorités devraient être portées par la délégation canadienne à CONFINTÉA VI. Nous estimons que la délégation canadienne devrait se faire la porte-parole de nos consensus, mais aussi présenter nos expériences et les partager avec les autres participants, de manière à influencer positivement l'agenda international.

DÉCLARATION

Avant tout, il est crucial de rappeler l'importance de la *Déclaration de Hambourg* adoptée lors de la 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes, CONFINTÉA V (1997). CONFINTÉA V avait permis de définir avec force détails un grand nombre d'engagements en faveur du développement de l'éducation des adultes et de la formation continue. Les défis identifiés à Hambourg demeurent criant d'actualité et les objectifs que les participants s'étaient fixés sont loin d'être atteints. Nous réaffirmons donc ici l'urgence de réaliser l'*Agenda pour l'avenir* adopté en 1997.

Compte tenu du travail historique qu'a constitué CONFINTÉA V, il nous apparaît clair que ce sont maintenant des stratégies d'action qui doivent être développées pour atteindre des objectifs connus depuis plusieurs années.

La participation de la société civile canadienne à CONFINTÉA VI

Par ailleurs, nous tenons à exprimer notre déception à l'égard des autorités canadiennes et provinciales concernées qui, en préparation de CONFINTÉA VI, n'ont pas consulté largement les intervenants de la société civile canadienne en éducation des adultes et en formation continue. Les 30 et 31 octobre 2008, un nombre restreint d'organismes ont été conviés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et par la Commission canadienne pour l'UNESCO. Nous le déplorons et nous réitérons notre demande afin que ces instances élargissent leur consultation et invitent des représentants de la société civile à participer, au sein de la délégation canadienne, à CONFINTÉA VI. D'ici là, nous mandatons l'ICÉA et la FCAF pour présenter nos priorités telles qu'elles sont exprimées dans cette déclaration.

Des messages clés : un appel à l'action pour les provinces et le Canada

Prenant acte de la complexité des défis et des enjeux de l'éducation des adultes et de la formation continue, nous nous sommes réunis à Montréal les 23 et 24 octobre 2008 dans le cadre du *Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF* sur le droit d'apprendre. Au terme des débats axés sur les thèmes de CONFINTÉA VI, nous avons établi des consensus majeurs sur les messages clés que, selon nous, le Canada doit faire valoir sur la scène internationale.

DÉCLARATION

Le Forum de Montréal propose des messages clés

1) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **assurer à tous les citoyens et toutes les citoyennes l'alphabétisation et l'acquisition d'une formation de base.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- financer adéquatement et à long terme l'alphabétisation et l'acquisition d'une formation de base;
- s'assurer que toutes les politiques des États (éducation, économie, santé, culture, développement régional, etc.) contribuent aux objectifs communs en alphabétisation;
- faire de l'alphabétisation, de la formation de base une priorité des gouvernements qui mobilise tous les acteurs sociaux.

Par ailleurs, dans le but d'atteindre ces objectifs d'alphabétisation et d'acquisition d'une formation de base, nous recommandons à la délégation canadienne à l'UNESCO de faire valoir l'importance, pour les États, de mettre en œuvre des approches de proximité en matière de sensibilisation, de recrutement et de prestation de services qui mobilisent tous les milieux de vie de l'adulte (famille, environnement de travail, communautés, etc.).

2) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **favoriser l'accessibilité à l'éducation et à la formation continue de qualité pour tous les adultes.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- lever tous les obstacles qui freinent la participation des adultes ou qui limitent la capacité d'intervention des acteurs (sensibiliser, informer, accueillir, répondre aux besoins, accompagner, soutenir, motiver);
- enraciner une culture de l'apprentissage et permettre à tous les adultes d'exprimer leurs aspirations et leurs besoins éducatifs;
- développer une offre de formation équitable qui cible les populations adultes à risque d'exclusion (immigrants, femmes, handicapés, personnes peu qualifiées, travailleurs plus âgés, adultes peu alphabétisés, aînés, migrants, sans-emploi, etc.).

Par ailleurs, dans le but d'atteindre ces objectifs en matière d'accessibilité, nous recommandons à la délégation canadienne à l'UNESCO de faire valoir l'importance, pour les États et pour tous les intervenants du monde de l'éducation des adultes, d'assurer un accompagnement et un soutien financier adéquats des apprenants adultes.

DÉCLARATION

3) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **adopter des politiques et des lois et à mettre en place ou à soutenir des structures qui assurent le développement de l'éducation des adultes et de la formation continue.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- établir le droit d'apprendre tout au long de la vie pour l'adulte dans les législations existantes ou futures et intégrer une dimension d'éducation des adultes et de formation continue dans toutes les politiques publiques;
- reconnaître la contribution de tous les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue (secteurs formel, non-formel et informel, éducation populaire, formation à distance, formation de la main-d'œuvre, etc.) et élargir la portée des politiques conséquemment.

Pour nous, **ces messages sont majeurs et devraient être au cœur du discours que le Canada portera dans le cadre de CONFINTÉA VI et dans le cadre de ses conférences préparatoires.** Plus spécifiquement, la délégation canadienne doit mettre tout son poids pour renforcer l'éducation des adultes en français dans le monde. À cette fin, en plus d'avoir une portée universelle, **chacun des messages clés de cette déclaration sont des orientations d'action nécessaires pour renforcer et développer le droit à l'éducation des adultes et à la formation continue en français au Canada et dans tous les pays de la francophonie.**

Finalement, nous joignons en annexe à notre déclaration toutes les propositions discutées lors du Forum. Elles sont issues des délibérations publiques de la société civile qui ont eu lieu au cours des dernières années et traduisent bien nos préoccupations les plus larges en matière d'éducation et de formation des adultes.

La délégation canadienne peut contribuer au succès de CONFINTÉA VI en y faisant évoluer la réflexion et les engagements des pays participants et en adoptant une ligne de conduite proactive dans plusieurs dossiers. Dans cet esprit, nous espérons qu'elle fera sienne les messages clés énoncés ici.

Déclaration adoptée à l'unanimité par l'ICÉA, la FCAF et les 130 participants et participantes au Forum consultatif francophone réunis à Montréal, les 23 et 24 octobre 2008

DÉCLARATION

Des préoccupations à ne pas oublier

En plus des consensus majeurs proposés dans la Déclaration du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF, en préparation à CONFINTÉA VI, plusieurs propositions ont retenu l'attention des participants et des participantes. Ces propositions expriment des préoccupations importantes. Elles font donc partie intégrante de la présente déclaration. Nous invitons la délégation canadienne à l'UNESCO à tenir compte de ces propositions qui ont été débattues lors du Forum consultatif francophone. Elles traduisent **des pistes d'action structurantes en mesure de faire progresser le droit d'apprendre pour les adultes.**

1) En matière d'alphabétisation, de formation de base, la délégation canadienne à l'UNESCO doit inviter les États à s'engager à :

- identifier les compétences de base nécessaires à la vie en société de manière à mieux définir les obligations de l'État à l'égard du droit à l'éducation;
- parvenir à une meilleure définition des concepts usuels que sont notamment l'alphabétisation, la formation de base, la littératie et les compétences essentielles, et ainsi favoriser l'action et la concertation;
- mesurer les effets des actions en alphabétisation et formation de base en développant des indicateurs de progrès sociaux à long terme;
- favoriser, par tous les moyens disponibles, le développement, l'actualisation, la collecte et la distribution des outils de formation;
- prévenir l'analphabétisme en privilégiant une approche holistique (globale) et à long terme;
- accroître la recherche en favorisant également le partage des connaissances et la production de nouvelles recherches.

2) En matière d'accessibilité, de participation et d'inclusion, la délégation canadienne à l'UNESCO doit inviter les États à s'engager à :

- développer une offre de formation équilibrée, répondant tant aux aspirations éducatives des adultes (la demande individuelle), qu'aux priorités éducatives de la société (la demande sociale et économique exprimée par des acteurs publics);
- favoriser la conciliation famille-travail-études, notamment, par l'introduction de mesures de libération de temps (banque d'heures de formation, alternance formation-travail, voucher, etc.).
- promouvoir, auprès du grand public et par tous les moyens de communication disponibles, l'importance d'apprendre tout au long de la vie;
- contribuer au développement de la recherche (théorique et terrain) sur la participation et favoriser le partage des connaissances.

DÉCLARATION

3) En matière de politiques, de lois et de structures, la délégation canadienne à l'UNESCO doit inviter les États à s'engager à :

- harmoniser les différentes politiques publiques qui touchent à l'éducation des adultes et à la formation continue;
- encourager les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue à mieux coordonner leurs actions et favoriser une meilleure articulation de leur contribution respective;
- accroître les investissements publics et privés (employeurs) en éducation des adultes et en formation continue;
- prévenir le décrochage, favoriser le retour aux études des décrocheurs et préparer les jeunes à la formation tout au long de la vie;
- adapter les politiques en éducation des adultes et en formation continue à une approche de proximité qui mobilise tous les milieux de vie de l'adulte : famille, environnement de travail, communautés, etc.;
- renforcer les compétences en andragogie des formateurs et des éducateurs du secteur des adultes;
- accroître le financement accordé à la recherche et sa diffusion et à la production de données pertinentes pour l'éducation des adultes et la formation continue;
- renforcer et harmoniser les différents systèmes et les différents outils de reconnaissance des acquis et des compétences;
- clarifier les rôles et les responsabilités des différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial) en éducation des adultes et en formation continue;
- innover en matière de soutien financier pour les adultes apprenants et accroître l'accessibilité aux programmes existants (aide financière aux études, assurance-emploi, crédits d'impôt).

1 Contexte

1.1 Se préparer à la 6^e conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA VI)

La 6^e Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA VI) aura lieu au Brésil, en mai 2009. Dans le but d'en influencer les préparatifs, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) ont tenu un forum francophone consultatif les 23 et 24 octobre 2008.

Ce forum a permis de formuler des demandes précises qui ont été adressées aux autorités canadiennes pour leur participation à la conférence préparatoire de la région Europe et Amérique du Nord (Budapest, décembre 2008), puis à CONFINTÉA VI (Brésil, mai 2009).

Pour les acteurs de la francophonie canadienne du domaine de l'éducation des adultes et de la formation continue, le Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF a été une occasion inédite de prendre part aux préparatifs de CONFINTÉA VI.

Les grands objectifs de cette 6^e conférence internationale de l'UNESCO sont :

- promouvoir la reconnaissance de l'éducation des adultes et de la formation continue comme éléments décisifs et facteurs favorables à l'apprentissage tout au long de la vie, dont le fondement est l'alphabétisation;
- souligner le rôle central de l'éducation et de la formation des adultes dans la réalisation des programmes internationaux actuels d'éducation et de développement, tels : l'Éducation pour tous (EPT), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Décennie des Nations-Unies pour l'alphabétisation (DNUA), L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et la Décennie des Nations Unies en vue du développement durable (DEDD);
- renouveler la volonté et l'engagement politiques des pays participants à élaborer des instruments qui permettront de passer du discours à l'action.

Il y a eu cinq grandes conférences internationales sur l'éducation des adultes depuis 1949. À Hambourg, en 1997, la dernière conférence était centrée sur le concept d'apprentissage tout au long de la vie. Elle a permis de définir l'éducation des adultes et la formation continue comme des instruments clés pour relever les défis liés au développement social et économique partout sur la planète.

CONFINTÉA contribue de manière significative à la réflexion portant sur l'éducation des adultes depuis des décennies. Les cinq conférences internationales tenues depuis 1949 ont marqué l'évolution de la notion d'éducation des adultes.

Les succès de CONFINTÉA depuis 1949

- CONFINTÉA I, Elsenør (Danemark), 1949 : reconnaissance de l'importance de l'éducation des adultes.
- CONFINTÉA II, Montréal (Québec, Canada), 1960 : reconnaissance de l'importance du rôle de l'État dans le développement de l'éducation des adultes.
- CONFINTÉA III, Tokyo (Japon), 1972 : reconnaissance de l'importance des grandes campagnes d'alphabétisation dans le monde, en Chine et à Cuba, par exemple.
- CONFINTÉA IV, Paris (France), 1985 : déclaration sur le droit d'apprendre.
- CONFINTÉA V, Hambourg (Allemagne), 1997 : déclaration sur le droit à l'éducation des adultes et adoption d'un plan d'action, l'Agenda pour le futur.

1.2 Les conférences préparatoires : un atout pour l'action locale

Les conférences préparatoires à CONFINTÉA VI sont un atout pour l'action locale. Elles constituent des tribunes pour les groupes engagés en éducation des adultes et en formation continue. Ces rassemblements internationaux permettent de rappeler l'importance des engagements pris par les pays participants et d'outiller les acteurs qui veulent influencer l'agenda international.



L'influence de ces rassemblements sur l'agenda politique local prend diverses formes :

- influencer l'éducation et la formation des adultes au Canada et au Québec. En effet, un regain d'intérêt sur la scène internationale pour l'éducation des adultes viendrait accroître l'importance de ce dossier et conférer plus de valeur aux pressions exercées sur les élus et les institutions;
- apprendre des autres, grâce à l'information partagée entre les participants de plusieurs pays, et profiter de l'occasion pour nourrir nos réflexions concernant les actions et les stratégies à privilégier;
- étayer les plateformes des organismes territoriaux et locaux à partir des engagements internationaux du Canada.

Les engagements internationaux pris par les gouvernements québécois et canadien lors de CONFINTÉA V (Hambourg, 1997) ont eu une influence marquée sur l'action locale. Lors de cette conférence, les participantes et les participants ont affirmé que l'accès à la formation devait devenir une priorité.

Aujourd'hui, cette préoccupation est l'un des éléments clés de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, adoptée en 2002. De même, plusieurs initiatives de l'ICÉA font la promotion de l'accès à la formation, dont la *Semaine québécoise des adultes en formation* et le rassemblement *Projetons l'avenir*, d'octobre 2005.

1.3 Les défis de CONFINTÉA VI

En 2009, le défi sera grand. CONFINTÉA VI est un moment privilégié pour accorder toute notre attention à des questions cruciales comme l'affirmation du droit d'apprendre tout au long de la vie et la reconnaissance des besoins éducationnels des adultes. Voilà ce que la délégation canadienne et québécoise à CONFINTÉA VI doit souligner. Elle doit également participer à la construction des outils et des stratégies qui incarneront ce droit et qui permettront de répondre aux besoins des adultes et des communautés du 21^e siècle.

Le Canada doit s'engager à mettre l'éducation et la formation des adultes au cœur des préoccupations sociales qu'il défend sur la scène internationale. Il doit également incarner ces engagements sur la scène locale. CONFINTÉA VI représente une occasion privilégiée d'action au niveau international pour influencer notre travail local et le Canada doit être partie prenante de cette dynamique.

La délégation canadienne peut contribuer au succès de la prochaine rencontre en y faisant évoluer la réflexion et les engagements des pays participants. En adoptant une ligne de conduite proactive dans plusieurs dossiers, le Canada pourrait affermir la reconnaissance de l'importance cruciale de l'éducation tout au long de la vie.

CONTEXTE

À cet effet, le Canada et les autres participants pourraient s'engager à inclure cette valeur dans tous les forums internationaux, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le G8, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), etc.

En plus de la cohérence dans les politiques nationales, on peut demander que le dossier de l'éducation des adultes soit traité avec cohérence sur la scène internationale. Par exemple, le Canada pourrait s'engager à faire reconnaître les rôles multiples de l'éducation des adultes et de la formation continue qui contribuent à la réussite des étudiants, des familles et des communautés, et qui favorisent la prospérité économique, la cohésion sociale et l'expression des principes démocratiques.

Le succès de CONFINTÉA VI aura un impact sur le travail quotidien des groupes investis dans l'éducation des adultes. Les engagements internationaux de nos gouvernements devront se refléter dans leurs politiques publiques. CONFINTÉA VI et ses conclusions devront être mises en place par les États signataires de la prochaine déclaration. Il était donc impératif de relayer nos messages clairement et de cibler les défis à relever maintenant.

1.4 L'importance du Forum consultatif francophone ICÉA-FCAF

Le Forum consultatif francophone ICÉA-FCAF a permis à la société civile québécoise et aux francophones du Canada en situation minoritaire de s'exprimer et de prendre part, à leur manière, aux préparatifs de CONFINTÉA VI. Ainsi, quelques 130 acteurs et intervenants du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue ont pu dresser la liste des priorités en éducation des adultes et formuler des demandes précises à l'attention des membres de la délégation canadienne de l'UNESCO.

Ce forum avait un objectif clair : éviter que les préoccupations des intervenants de la société civile en matière d'éducation des adultes au Québec et d'éducation en français au Canada ne soient écartées de CONFINTÉA VI.

En effet, contrairement à ce qui s'était produit lors de la 5^e conférence tenue à Hambourg, en 1997, les organisations de la société civile n'ont pas été officiellement invitées à prendre part à la conférence de mai 2009, seuls les pays membres de l'UNESCO l'ont été.

Il était primordial que les acteurs de la francophonie canadienne partagent leurs connaissances et fassent valoir leur point de vue à la veille d'une conférence internationale qui influencera le milieu de l'éducation des adultes pour au moins une décennie.

Il était donc essentiel de dégager une vision convergente des défis et des priorités du milieu de l'éducation des adultes au Québec et au Canada afin de nous assurer que le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), responsable de la délégation canadienne, portera nos voix, présentera et partagera nos expériences avec les autres participants, et influencera l'agenda international positivement.

À la suite de ce travail, le gouvernement du Québec a invité l'ICÉA à se joindre la délégation québécoise. De plus, l'ICÉA animera un atelier lors de la conférence qui aura pour titre *Lever les obstacles à la formation : une condition au droit à l'éducation tout au long de la vie*.



2 Le forum consultatif francophone

Le Forum consultatif francophone ICÉA-FCAF s'est déroulé au Cœur des sciences de l'UQAM, à Montréal, les 23 et 24 octobre 2008.

Cet événement a bénéficié d'un large soutien. Il était appuyé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), le ministère du Patrimoine canadien, le Centre canadien du savoir sur l'apprentissage (CCA), et la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Plus de 130 participantes et participants invités par la FCAF et l'ICÉA ont débattu en atelier des messages clés à transmettre aux autorités canadiennes. Ces discussions ont permis de dégager des consensus et de rédiger une déclaration commune mettant en évidence des priorités concrètes qui préoccupent les intervenants du monde de l'éducation des adultes. L'horaire détaillée des deux journées de travail se trouve en annexe.

2.1 Les conférences et allocutions

Au cours de ces deux journées de travail, des allocutions, des conférences et des témoignages sont venus nourrir la réflexion des participants.

- Mesdames Léa Cousineau, présidente de l'ICÉA, et Mona Audet, présidente de la FCAF, ont prononcé les allocutions d'ouverture.
- Madame Michèle S. Jean, présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO, a abordé le thème : « L'éducation des adultes au Canada : où en sommes-nous? », en présentation d'ouverture.
- Monsieur Pierre Doray, professeur au département de sociologie de l'UQAM, a présenté une conférence intitulée : « CONFINTÉA V à CONFINTÉA VI : l'évolution des politiques canadiennes en éducation des adultes ».
- L'équipe de l'ICÉA a présenté le travail fait par l'Institut dans le cadre de la *Semaine québécoise des adultes en formation* et la *Semaine internationale des apprenants adultes*.
- Monsieur Daniel Baril, chargé de projet aux politiques en éducation des adultes à l'ICÉA a présenté une conférence intitulée « Où en est le droit d'apprendre? ».
- Monsieur Paul Bélanger, président du Conseil international d'éducation des adultes, a clôturé l'événement par une allocution intitulée « Les défis de CONFINTÉA VI ».



Soulignons aussi la grande richesse des témoignages d'apprenants adultes, prononcés par quatre femmes venues partager leur réalité et leur expérience avec éloquence.

Les textes de ces présentations sont en annexe.

2.2 Les thèmes du forum

Le travail et les discussions qui ont mené à la rédaction d'une déclaration commune se sont déroulés en atelier. Ceux-ci reprenaient les thèmes proposés par l'UNESCO pour CONFINTÉA VI :

- alphabétisation et formation de base;
- participation et inclusion;
- politiques, lois et structures

LE FORUM CONSULTATIF FRANCOPHONE

Présentation de l'atelier 1**Alphabétisation et formation de base : un thème central en éducation des adultes**Des pierres d'assise en éducation des adultes

L'alphabétisation et la formation de base sont les pierres d'assise de l'éducation des adultes et de la formation continue. Sans elles, l'action de nombreux acteurs serait limitée, voire impossible.

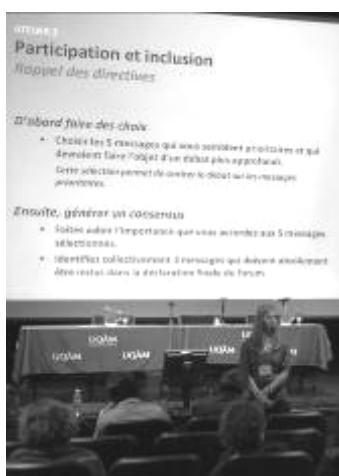
L'alphabétisation et la formation de base soulèvent donc d'importantes questions qui sont très présentes dans les débats publics.

Des questions présentes dans tous les débats

Au cours des dernières années, de nombreux débats publics ont souligné des préoccupations communes au sujet du financement disponible, du soutien accordé à la recherche ou à la prévention et de l'identification des compétences de base nécessaires à la vie en société.

Ces préoccupations allaient de pair avec des questions stratégiques, telles l'importance que l'alphabétisation et la formation de base doivent prendre dans les politiques de l'État ainsi que la nécessité de mobiliser tous les acteurs dans le cadre d'un chantier national pour l'alphabétisation.

Par ailleurs, ces débats publics ont permis d'avancer des pistes d'actions à explorer, comme développer des indicateurs de résultats, diffuser les outils disponibles, miser sur des approches de proximité qui mobilisent les milieux de vie, définir différents concepts usuels (alphabétisation, formation de base, littératie, compétences essentielles), etc.

**Présentation de l'atelier 2****Participation et inclusion : des objectifs communs aux actions de tous**Deux défis à relever

Accroître la participation des adultes et favoriser l'inclusion de toutes les populations d'apprenants sont des objectifs communs aux activités qui composent l'offre de formation.

En ce sens, participation et inclusion peuvent être considérées comme des mesures d'efficacité en éducation des adultes. Ceci dit, elles sont à coup sûr deux grands défis à relever par les acteurs du milieu qui ont abondamment discuté des moyens d'y parvenir.

Des questions présentes dans tous les débats

Au cours des dernières années, des débats publics ont permis de faire valoir l'importance de favoriser l'expression de la demande, de miser sur l'accessibilité ou de garantir l'équité en matière de participation.

À d'autres occasions, l'accent était porté sur le développement de politiques répondant tant aux demandes individuelles que collectives. Ces débats introduisaient la notion d'équilibre entre les aspirations éducatives des adultes et les priorités de la société.

LE FORUM CONSULTATIF FRANCOPHONE

Fait intéressant, tous ces débats ont permis de souligner la nécessité de lever les obstacles à la participation, d'accompagner les adultes tout au long de la formation, de favoriser la conciliation famille-travail-études, d'encourager la recherche et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie auprès du grand public.

Présentation de l'atelier 3

Politiques, lois et structures : pour définir, orienter et articuler le système

Le corps d'un système complexe

Les lois encadrent et définissent l'éducation des adultes, les politiques orientent les acteurs et les structures favorisent l'articulation des actions de tous autour d'un objectif commun.

Les politiques, les lois et les structures sont en quelque sorte le corps de ce système complexe, axé sur le développement des compétences de l'adulte. Elles sont l'expression de ce qu'est le droit d'apprendre pour les adultes de tous âges et de toutes conditions.

Des questions présentes dans tous les débats

Dans cette perspective, il n'est pas étonnant de constater que des sujets comme le droit à l'éducation, les rôles et les responsabilités des gouvernements et la cohérence des politiques aient été largement discutés au cours des dernières années.

Parmi les autres sujets d'importance abordés dans les débats publics, on note la mobilisation des milieux de vie de l'adulte, la coordination des acteurs entre eux et la reconnaissance de la contribution de tous les acteurs.

En trame de fond, ces débats révèlent des préoccupations communes pour la reconnaissance des acquis, la qualité de la formation, la lutte au décrochage, le soutien offert aux adultes, le financement et la recherche.

2.3. Le profil de la participation

Le travail réalisé lors de ce forum a été le fruit d'une grande concertation entre les différents acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Le profil de la participation au Forum consultatif francophone ICÉA-FCAF témoigne de la grande représentativité des voix réunies, que ce soit en raison de la diversité des milieux d'appartenance, des postes occupés, des lieux d'attache ou des territoires représentés par les participantes et les participants.

Le tableau présenté à la page suivante dresse un portrait détaillé de la participation au Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF .



Actes du forum francophone consultatif ICÉA-FCAF

LE FORUM CONSULTATIF FRANCOPHONE

TABLEAU 1

Profil de la participation au Forum consultatif francophone ICÉA-FCAF

Participation	Nombre	Pourcentage
Nombre total d'inscrits	132	
Total participants	115	100 %
Nombre moyen de participants par atelier	23	--

Milieu d'appartenance	Nombre	Pourcentage
Adultes apprenants	12	10.43 %
Organisations communautaires et associatives	50	43.48 %
Institutions d'enseignements et organisations s'y rattachant	20	17.39 %
Ministères	14	12.17 %
Syndicats	12	10.43 %
Autres	7	6.09 %

Participants occupant un poste lié à	Nombre	Pourcentage
Conseil	12	10.43 %
Coordination et développement de projets	56	48.70 %
Gestion	9	7.83 %
Recherche	12	10.43 %
Alphabétisation et formation de base	26	22.61 %
Éducation populaire	4	3.48 %
Université	19	16.52 %
Emploi – main-d'œuvre	10	8.70 %
Éducation des adultes	42	36.52 %

Origines géographiques	Nombre	Pourcentage
Participants hors Québec	25	21.74 %
Alberta	1	0.87 %
Île-du-Prince-Édouard	1	0.87 %
Manitoba	2	1.74 %
Nouveau-Brunswick	4	3.48 %
Ontario	13	11.30 %
Québec	90	78.26 %
Québec hors-Montréal	16	13.91 %
Saskatchewan	1	0.87 %
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0.87 %
Territoires du Nord-Ouest	1	0.87 %
Yukon	1	0.87 %

Territoire des organismes	Nombre	Pourcentage
Local	21	18.26 %
Régional	21	18.26 %
Provincial	45	39.13 %
Pancanadien	19	16.52 %

3 L'organisation de l'événement

3.1 Précisions méthodologiques

- ✓ L'organisation de ce forum a été pensée en fonction des étapes à franchir avant la tenue de CONFINTÉA VI.
- ✓ Ce forum avait pour objectif la rédaction d'une déclaration relayant les messages clés de la société civile.
- ✓ Pour la réalisation de ces objectifs spécifiques il a fallu innover tant dans la préparation que dans l'organisation des deux journées de travail.
- ✓ En amont, un travail de synthèse a été fait. Lors de la tenue du forum, un travail de priorisation a été réalisé.
- ✓ Afin d'identifier les messages clés et de construire la déclaration commune, nous avons puisé à même la richesse des réflexions ayant déjà fait l'objet de tables rondes, de conférences et de colloques portant sur l'éducation des adultes au cours des dernières années.

3.2 Le travail en amont : comité organisateur et messages clés

3.2.1 Le comité organisateur

La préparation du Forum consultatif francophone ICÉA-FCAF a été accompagnée par un comité consultatif. Appelé *Vers CONFINTÉA VI*, ce comité été créé dans la foulée d'un autre groupe de travail chargé du suivi de la déclaration de Hambourg (2003-2006).

Ce premier groupe de travail avait travaillé au bilan de mi-parcours de la mise en œuvre, au Québec, des engagements de CONFINTÉA V. Cette étape s'est terminée avec le *Rassemblement sur les perspectives de l'éducation et de la formation continue des adultes* (2005) et le lancement de la campagne *Accès-formation pour les adultes* (2006).

En prévision de CONFINTÉA VI, il était important d'engager les acteurs de la société civile dans les démarches préparatoires à la conférence internationale de l'UNESCO. Par exemple, l'ICÉA a fait des représentations pour que le Canada accueille l'une des conférences internationales thématiques préparatoires CONFINTÉA VI prévues par l'UNESCO. Pour accompagner ces initiatives, l'ICÉA a proposé de donner un nouveau mandat au comité de suivi de la déclaration de Hambourg, qui est alors devenu le comité *Vers CONFINTÉA VI*.

En 2008, afin de s'assurer que la voix de tous les francophones du Canada soit entendue, l'ICÉA et la FCAF ont unis leurs forces pour influencer les préparatifs de CONFINTÉA VI. La FCAF est alors devenue membre du comité *Vers CONFINTÉA VI*.

Le mandat de ce comité consultatif est d'épauler l'ICÉA dans l'élaboration des orientations et la détermination des actions qui guideront la participation de l'Institut à CONFINTÉA VI et aux événements préparatoires à cette conférence. Ce comité participe également à la mobilisation de divers réseaux pour assurer une large participation lors des activités coordonnées par l'ICÉA en lien avec CONFINTÉA VI.

Finalement, ce comité doit contribuer à la mobilisation des expertises et participer au montage financier (en respectant la capacité de chacun) pour assurer la réalisation des activités coordonnées par l'ICÉA en lien avec CONFINTÉA VI.



L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Lors de l'organisation du forum consultatif, le comité Vers CONFINTÉA VI a travaillé de concert avec l'ICÉA et la FCAF. Plusieurs réunions ont été nécessaires pour conseiller les deux organismes.

Le comité a également permis une importante mobilisation qui s'est traduite par une forte participation au forum.

Composition du comité Vers CONFINTÉA VI

- **Luc Allaire**, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- **Daniel Baril**, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- **Armance Brandenburg**, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- **Daniel Campeau**, membre individuel de l'ICÉA
- **Esther Désilets**, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- **Hervé Dignard**, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- **Diane Dupuis**, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- **Normand Lévesque**, Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)
- **Robert Martin**, Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)
- **Caroline Meunier**, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
- **André Michaud**, Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal (UQAM)
- **Rosalie Ndejuru**, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)
- **Dominique Ollivier**, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- **Maryse Perreault**, Fondation pour l'alphabétisation
- **Marie Roy**, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- **Sylvie Roy**, Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (TREAQ-FP)
- **Louise Soucy**, Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)

3.2.2 La formulation des messages clés

Le forum francophone consultatif a permis de débattre des messages clés qui reflètent les priorités et les préoccupations de la société civile québécoise et des francophones du Canada en matière d'éducation des adultes et de formation continue.

Liés aux différents thèmes de CONFINTÉA VI, ces messages clés pouvaient être transformés en demandes précises à l'attention de la Commission canadienne pour l'UNESCO et du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC).

Une recension des événements publics tenus en éducation des adultes, entre janvier 2006 et août 2008, a permis de dresser une liste des préoccupations, des orientations et des pistes d'action exprimées lors de ces nombreux événements.

Ces messages ont ensuite été reformulés de manière à constituer des orientations à valeur internationale qui font abstraction des débats sur le fonctionnement interne des milieux de formation au Québec et au Canada.

L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Voici les principales sources documentaires utilisées pour les recherches préparatoires au forum :

- les archives de la section Actualités du CDÉACF, pour la période d'octobre 2005 à août 2008;
- le fil de presse de CNW : mot-clé « Éducation » période du 27 juin 2006 au 19 août 2008;
- le répertoire COMPAS de la recherche en alphabétisation du CDÉACF;
- le répertoire des recherches réalisées dans le cadre du Programme de subvention de la recherche appliquée (PSRA) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- les archives de la veille en éducation des adultes de l'ICÉA : période du 1^{er} janvier 2006 au 23 août 2008.

La liste des événements publics recensés dans le cadre de ce forum sont en annexe.

ENCADRÉ 1 : *premier exemple du travail de synthèse qui a permis de formuler des messages clés*

Financement

Les messages concernant les questions liées au financement ont été abordé à maintes reprises dans plusieurs événements récents. La recension effectuées pour l'atelier « Politiques, lois et structure » en témoigne.

En voici des exemples tels qu'ils ont été exprimés lors de rencontres, tables rondes, ou colloques récents :

- assurer un financement cohérent dans un contexte de ressources limitées;
- investir de façon importante dans la formation des adultes;
- appuyer financièrement les colloques/ateliers permettant l'échange entre différents acteurs et développer des opportunités de communication et de collaboration entre les différents acteurs, notamment entre les responsables des politiques, les chercheurs et les praticiens;
- les gouvernements devraient offrir des moyens de financement adaptés aux besoins des communautés; les exigences en matière de reddition de compte devraient être axées sur les résultats;
- réformer le régime d'aide financière à l'éducation postsecondaire pour le rendre plus accessible aux apprenants adultes. Pour ce faire, il faut se pencher sur l'assurance-emploi, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les programmes provinciaux d'aide financière;
- envisager d'utiliser l'assurance-emploi pour offrir un soutien du revenu aux personnes employées qui cherchent à perfectionner leurs compétences;
- les gouvernements devraient envisager d'utiliser des incitations financières, comme des crédits d'impôt, afin d'encourager les employeurs à offrir des postes d'apprentis et de stagiaires. Le gouvernement fédéral pourrait utiliser le fonds d'assurance-emploi pour accorder des primes créditées aux employeurs qui offrent de la formation;
- tous les projets pilotes devraient contenir des dispositions dans leurs plans d'action prévoyant le financement des activités de transmission du savoir. Les bailleurs de fonds devraient promouvoir une culture de transmission du savoir.

Une synthèse a permis de proposer le message clé suivant : « Accroître les investissements publics et privés en éducation des adultes et en formation continue ».

3.3 Le travail durant le forum : les ateliers thématiques



Les ateliers ont réuni des groupes de 20 à 25 personnes.

Pour chaque thème, plusieurs ateliers se déroulaient en parallèle et selon la même séquence :

1. Présentation des messages clés
2. Sélection de 5 messages clés
3. Discussion sur l'importance des 5 messages clés retenus par l'atelier
4. Débat sur les messages prioritaires à inclure dans la déclaration finale (30 minutes)
5. Rapport individuel des participants (recueillis et compilés à titre comparatif)

1. Présentation des messages clés

Au début de chaque atelier, les personnes participantes ont eu en main la liste des messages clés associés aux différents thèmes du forum francophone consultatif.

2. Sélection de 5 messages clés

À la suite de la présentation, les participants ont sélectionné - à titre individuel - cinq messages clés qui, selon chaque personne participante, devait être priorisé dans le cadre de CONFINTÉA VI.

Les cinq messages clés ayant été sélectionnés par le plus grand nombre de participantes et de participants ont été retenus pour la suite de l'atelier. Les autres ont été annexés à la déclaration finale. Aucun message clé n'a été écarté: tous les messages clés seront portés à l'attention du Conseil des ministres de l'éducation du Canada et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

ENCADRÉ 2 : deuxième exemple du travail de synthèse qui a permis de formuler des messages clés

Recherche

La formulation du message clé portant sur la recherche, présenté dans l'atelier « Alphabétisation et formation de base », provient de l'analyse de nombreux documents qui abordaient cet aspect. La recension avait permis de lister plusieurs messages tels que :

- approfondir notre connaissance des défis et solutions en matière d'alphabétisme et mettre à profit cette connaissance dans la création et la mise en œuvre des programmes;
- poursuivre et accentuer la recherche sur les coûts de l'analphabétisme et sur les bénéfices de l'alphabétisation;
- créer un groupe de travail international sur la prévention et l'alphabétisation familiale, entre autres pour partager et approfondir les actions et les expériences en ce domaine;
- réaliser des études et des consultations supplémentaires;
- mettre en place un mécanisme de partage de l'information, de l'expertise et des pratiques exemplaires;
- comparer le Canada aux pays les plus performants sur le plan de l'alphabétisation et la littératie.

La synthèse a permis de proposer le message suivant : « *Accroître la recherche en favorisant également le partage des connaissances et la production de nouvelles recherches* »

L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

3. Discussion de l'importance des 5 messages clés retenus par l'atelier

À la suite de la première sélection individuelle, les personnes participantes ont pris part à une discussion sur l'importance respectivement accordée à chacun des cinq messages sélectionnés par l'atelier, afin d'arriver à des consensus de groupe.

4. Débat sur les messages prioritaires à inclure dans la déclaration finale

Les participantes et les participants de chaque atelier ont choisi un maximum de trois messages clés pour chacun des thèmes abordés dans le cadre du forum.

Ce choix a été le résultat d'un consensus de groupe, établi à partir de la liste des

5 messages clés sélectionnés à l'étape précédente. Le maximum de trois messages clés n'avait pas, obligatoirement, à être atteint.



5. Rapport individuel des participants

Tout au long des ateliers, les participantes et les participants ont été invités à s'exprimer et à transmettre leurs réflexions au sujet des messages clés et de l'argumentaire à développer en prévision de CONFINTÉA VI.

L'ensemble des commentaires d'un atelier, qu'ils soient pris en note par les animateurs durant les débats ou consignés par les participantes et les participants dans les feuillets de participation ou leur rapport individuel, a été en compte dans les suivis du forum (voir la section 3.4).

Au terme du débat, les messages clés faisant consensus ont été pris en note par l'animateur et transmis aux organisateurs du forum. Une compilation des rapports de chaque atelier a permis de faire ressortir les messages clés ayant reçu le plus large consensus de la part de l'ensemble des participantes et des participants au forum. Ces messages ont été inclus dans la déclaration finale.

3.4 Classement des messages clés après la sélection individuelle

Avant toute discussion en atelier, les participants ont exprimé leurs préférences pour 5 messages clés. Cette première sélection faite à titre individuelle permettait d'engager la discussion visant à dégager des consensus.

Les tableaux 2 à 4 présentent le classement de ces choix individuels par ordre d'importance. Les pourcentages entre parenthèse indiquent la proportion de participants ayant choisi chaque message.



L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

TABLEAU 2

Les messages clés de l'atelier « alphabétisation et formation de base »

84 %	Financement Financer adéquatement et à long terme l'alphabétisation et l'acquisition d'une formation de base
73 %	Mobilisation des acteurs Faire de l'alphabétisation et de la formation de base une priorité nationale qui mobilise tous les acteurs sociaux
64 %	Importance de l'alphabétisation pour l'État S'assurer que toutes les politiques de l'État (économie, santé, culture, développement régional, etc.) aident à atteindre des objectifs communs en alphabétisation
56 %	Proximité des milieux de vie Adopter une approche de proximité en matière de sensibilisation, de recrutement et de prestation de services qui mobilise tous les milieux de vie de l'adulte (famille, environnement de travail, communautés, etc.)
47 %	Prévention Prévenir l'analphabétisme en privilégiant une approche holistique (globale) et à long terme
35 %	Compétences de base Identifier les compétences de base nécessaires à la vie en société de manière à mieux définir les obligations de l'État à l'égard du droit à l'éducation
31 %	Outils de formation Favoriser, par tous les moyens disponibles, le développement, l'actualisation et la distribution des outils de formation
22 %	Recherche Accroître la recherche en favorisant également le partage des connaissances et la production de nouvelles recherches
20 %	Indicateurs de résultats Mesurer les effets des actions en alphabétisation et formation de base en développant des indicateurs de progrès sociaux à long terme
16 %	Définitions Parvenir à une meilleure définition des concepts usuels que sont notamment l'alphabétisation, la formation de base, la littératie et les compétences essentielles, et ainsi favoriser l'action et la concertation

L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

TABLEAU 3

Les messages clés de l'atelier « participation et inclusion »

88 %	Accessibilité S'assurer que tout adulte, peu importe son âge et ses conditions de vie, puisse participer à des activités de formation
65 %	Obstacles Lever les obstacles qui freinent la participation ou qui limitent la capacité d'intervention des acteurs (sensibiliser, informer, accueillir, répondre aux besoins, accompagner, soutenir, motiver)
58 %	Équité en matière de participation Développer une offre de formation équitable qui cible les populations adultes à risque d'exclusion (immigrants, femmes, handicapés, personnes peu qualifiées, travailleurs plus âgés, autochtones, etc.)
56 %	Conciliation Favoriser la conciliation famille-travail-études par l'introduction de mesures de libération de temps (banque d'heures de formation, alternance formation-travail, etc.)
43 %	Communication de masse Promouvoir, auprès du grand public et par tous les moyens de communication disponibles, l'importance d'apprendre tout au long de la vie
42 %	Expression de la demande Enraciner une culture de l'apprentissage et permettre à tous les adultes d'exprimer leurs aspirations et leurs besoins éducatifs
38 %	Équilibre entre les demandes individuelles et collectives Développer une offre de formation équilibrée, répondant tant aux aspirations éducatives des adultes (la demande individuelle), qu'aux priorités éducatives de la société (la demande sociale et économique exprimée par des acteurs publics)
37 %	Accompagnement Harmoniser les pratiques d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des différents milieux, de façon à répondre adéquatement aux demandes de l'adulte apprenant
27 %	Recherche Contribuer au développement de la recherche (théorique et terrain) sur la participation et favoriser le partage des connaissances

L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

TABLEAU 4

Les messages clés de l'atelier « politiques, lois et structures »

86 %	Droit à l'éducation Établir le droit d'apprendre tout au long de la vie pour l'adulte dans la législation actuelle et intégrer l'éducation des adultes et la formation continue dans toutes les politiques publiques
63 %	Contribution de tous les acteurs Reconnaître la contribution de tous les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue (secteurs formel et informel, éducation populaire, formation à distance, formation de la main-d'œuvre, etc.) et élargir la portée des politiques conséquemment
63 %	Soutien aux adultes Innover en matière de soutien financier pour les adultes apprenants et accroître l'accessibilité aux programmes existants (aide financière aux études, assurance-emploi, crédits d'impôt)
52 %	Financement Accroître les investissements publics et privés en éducation des adultes et en formation continue
49 %	Mobilisation des milieux de vie Adapter les politiques en éducation des adultes et en formation continue à une approche de proximité qui mobilise tous les milieux de vie de l'adulte : famille, environnement de travail, communautés, etc.
44 %	Reconnaissance des acquis Renforcer et harmoniser les différents systèmes et les différents outils de reconnaissance des acquis et des compétences
27 %	Lutte au décrochage Prévenir le décrochage, favoriser le retour aux études des décrocheurs et préparer les jeunes à la formation tout au long de la vie
24 %	Recherche Accroître le financement accordé à la recherche et à la production de données pertinentes pour l'éducation des adultes et la formation continue
23 %	Cohérence des politiques Harmoniser les différentes politiques publiques qui touchent à l'éducation des adultes et à la formation continue
21 %	Coordination des acteurs Encourager les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue à mieux coordonner leurs actions et favoriser une meilleure articulation de leur contribution respective
21 %	Qualité de la formation Renforcer les compétences en andragogie des formateurs et des éducateurs du secteur des adultes
14 %	Rôles et responsabilités des gouvernements Clarifier les rôles et les responsabilités des différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial) en éducation des adultes et en formation continue

L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

3.5 Discussions et commentaires

À l'ouverture du forum, les participantes et les participants avaient été invités à s'exprimer ouvertement lors des ateliers et à transmettre par écrit leurs réflexions au sujet des messages clés et de l'argumentaire à développer en prévision de CONFINTÉA VI.

Rétrospectivement, il s'avère que les participants ont davantage porté leur attention sur les discussions de groupe plutôt que la réflexion individuelle transmise par commentaires écrits.

Il sera d'ailleurs possible d'apprécier la richesse de ces discussions très animées en visionnant l'un ou l'autre des ateliers enregistrés lors de l'événement. Ces captations seront disponibles sur le site de l'ICÉA.

Les propositions de messages clés, qui relayaient une diversité de préoccupations bien présentes dans le quotidien des intervenants et des apprenants, ont suscité beaucoup de discussion et d'échange.

Les commentaires formulés par les participants démontrent que :

- les trente messages clés proposés ont suscité une grande adhésion. Aucun des messages n'a été rejeté mais diverses précisions ou modifications dans leur formulation ont été suggérées, sans toutefois faire consensus;
- tous les messages clés apparaissent importants aux yeux des participants qui se sont prêtés à l'exercice de priorisation. Toutefois, l'importance de ne pas rejeter les messages clés qui n'avaient pas été retenus en priorité a été soulignée à plusieurs reprises;
- plusieurs participants auraient souhaité jumeler des messages clés pour couvrir un vaste champ de sujets, de préoccupations et de problématiques;
- c'est la formulation des messages qui a suscité le plus d'échanges;
- la formule inédite du travail en atelier telle que proposée lors du forum a soulevé des questionnements. Des participants auraient aimé une autre méthodologie, sans préciser laquelle;
- les commentaires des participants ont aussi porté sur l'importance de toujours inclure la problématique de la langue française dans toute réflexion canadienne et québécoise en matière d'éducation des adultes et de formation continue;
- dans les discussions et commentaires recueillis, il apparaît que le défi des définitions des concepts reste grand, même pour les intervenants du milieu. Ils ne partagent pas la même compréhension des termes utilisés dans le milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue;
- il a aussi été déploré que les messages retenus prennent tous la forme de demandes à adressées à un seul acteur, l'État.



4 Les consensus du forum

Le forum francophone consultatif préparatoire à CONFINTÉA VI a permis de rédiger une déclaration commune assortie de neuf priorités concrètes en matière d'éducation des adultes.

Cette déclaration met en évidence les résultats non atteints depuis la précédente conférence internationale et réitère l'urgence de réaliser l'*Agenda pour l'avenir*, adopté en 1997, pour répondre aux besoins éducatifs des adultes.

Afin **d'assurer à tous les citoyens et à toutes les citoyennes l'accès à l'alphabétisation et à l'acquisition d'une formation de base**, le forum francophone consultatif demande à la délégation canadienne d'enjoindre les États membres de l'UNESCO à :

- financer adéquatement et à long terme l'alphabétisation et l'acquisition d'une formation de base;
- s'assurer que toutes les politiques des États (éducation, économie, santé, culture, développement régional, etc.) contribuent aux objectifs communs en alphabétisation;
- faire de l'alphabétisation et de la formation de base une priorité des gouvernements qui mobilise tous les acteurs sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, la délégation canadienne pour l'UNESCO doit de plus faire valoir l'importance pour les États de mettre en œuvre des approches de proximité en matière de sensibilisation, de recrutement et de prestation de services qui mobilisent tous les milieux de vie de l'adulte (famille, environnement de travail, communautés, etc.).

Dans le but de favoriser l'accessibilité à l'éducation et à la formation continue de qualité pour tous les adultes, le forum francophone consultatif demande à la délégation canadienne d'enjoindre les États membres de l'UNESCO à :

- lever tous les obstacles qui freinent la participation des adultes ou qui limitent la capacité d'intervention des acteurs (sensibiliser, informer, accueillir, répondre aux besoins, accompagner, soutenir, motiver);
- enraciner une culture de l'apprentissage et permettre à tous les adultes d'exprimer leurs aspirations et leurs besoins éducatifs;
- développer une offre de formation équitable qui cible les populations adultes à risque d'exclusion (immigrants, femmes, handicapés, personnes peu qualifiées, travailleurs plus âgés, autochtones, adultes peu alphabétisés, aînés, migrants, sans emploi, etc.).

Pour atteindre ces objectifs, la délégation canadienne pour l'UNESCO doit de plus faire valoir l'importance pour les États et pour tous les intervenants de l'éducation des adultes d'assurer un accompagnement et un soutien financier adéquats des apprenants adultes.

Dans l'optique de favoriser l'adoption de politiques et de lois et mettre en place ou soutenir des structures qui assurent le développement de l'éducation des adultes et de la formation continue, le forum francophone consultatif demande à la délégation canadienne d'enjoindre les États membres de l'UNESCO à :

- établir le droit d'apprendre tout au long de la vie pour l'adulte dans les législations existantes ou futures et intégrer une dimension d'éducation des adultes et de formation continue dans toutes les politiques publiques;
- reconnaître la contribution de tous les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue (secteur formel, non formel et informel, éducation populaire, formation de base, formation de la main-d'œuvre, etc.) et élargir la portée des politiques conséquemment.

5 Les suites du forum francophone consultatif

5.1 Rencontre avec le CMEC

La formulation d'une déclaration commune lors du forum francophone consultatif a permis à la FCAF et à l'ICÉA, dès le 31 octobre 2008, de présenter des propositions claires lors d'une rencontre avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada en préparation à CONFINTÉA VI. Les messages du forum ont été entendus et bien reçus par les autorités canadiennes.

Au début du mois de décembre 2008, le Canada a participé à la rencontre de l'UNESCO pour la région Europe et Amérique du Nord. Cette rencontre internationale était une étape préparatoire à CONFINTÉA VI. Dans la foulée de la rencontre du 31 octobre avec le CMEC et la Commission canadienne pour l'UNESCO, la FCAF et l'ICÉA ont pu prendre connaissance du cadre d'intervention de la délégation canadienne à cette conférence préparatoire. Ce cadre d'intervention incluait chacune des recommandations de la déclaration finale du forum consultatif francophone.

Ce forum a donc atteint ses premiers objectifs dans les semaines suivant sa tenue mais toutefois l'ICÉA et la FCAF demeureront vigilant afin d'influencer l'agenda international en matière d'éducation des adultes et aussi de stimuler l'action locale. Il est important que le Canada s'engage à mettre l'éducation et la formation des adultes au cœur des préoccupations sociales qu'il défend sur la scène internationale. Il doit également incarner ses engagements sur la scène locale.

5.2 Le travail se poursuit jusqu'à Belém

La FCAF et l'ICÉA continueront de promouvoir les messages du forum, de manière à influencer l'agenda de rencontres importantes ainsi que les discussions avec le CMEC et la Commission canadienne pour l'UNESCO. Elles contribueront ainsi à officialiser la position canadienne à CONFINTÉA VI et lors de CONFINTÉA VI, qui a lieu au Brésil, en mai 2009. Elles s'assureront également qu'un suivi sera fait dans les années à venir.

Tout comme ce fut le cas à Hambourg, en 1997, il est possible de croire que la prochaine déclaration de l'UNESCO orientera le travail sur le terrain vers de nouveaux horizons; les organismes de la société civile veilleront localement à la réalisation des engagements qui seront pris au sein de l'UNESCO. Les politiques publiques locales et nationales devront s'inspirer des avancées réalisées lors de CONFINTÉA VI.

Le succès de CONFINTÉA VI aura un impact sur le travail au quotidien des groupes engagés en éducation des adultes. Les engagements internationaux de nos gouvernements devront se refléter dans les politiques publiques. CONFINTÉA VI et ses conclusions devront être mises en place par les États signataires de la prochaine déclaration. Il était donc impératif de relayer nos messages clairement et de cibler les défis à relever maintenant.

5.3 Propositions de suivi

D'ici CONFINTÉA VI, la FCAF et l'ICÉA tiendront les participants et les participantes au forum consultatif informés de l'inclusion dans la position canadienne des recommandations de la déclaration adoptée lors du forum.



LES SUITES DU FORUM

Les deux organismes compareront aussi les recommandations du forum aux déclarations officielles adoptées par l'UNESCO lors de CONFINTÉA VI et tout au long de la démarche menant à cette conférence. Ces suivis seront disponibles sur les sites Web de la FCAF et de l'ICÉA.

La FCAF et l'ICÉA continueront de consulter les partenaires réunis dans le comité *Vers CONFINTÉA VI*. Ces partenaires, qui ont accompagné la FCAF et l'ICÉA dans la conception du forum, seront invités à contribuer à la définition des orientations stratégiques qui guideront la FCAF et l'ICÉA dans les étapes qui restent à franchir d'ici CONFINTÉA VI.

5.4 L'importance du Forum

Le forum consultatif francophone a réalisé avec succès ses objectifs. La voix des intervenants de la société civile a non seulement été entendue, mais elle a grandement influencé la position canadienne lors de la conférence de l'UNESCO pour la région de l'Europe et de l'Amérique du Nord, qui a eu lieu en décembre 2008 en préparation à CONFINTÉA VI.

De plus, la FCAF et l'ICÉA espéraient que le forum permette de dégager une vision convergente des défis et des priorités en éducation des adultes au Canada. La déclaration finale illustre que cet objectif a été atteint. À ce sujet, le sérieux et l'engagement qui ont animé les participants et les participantes aux ateliers et aux plénières du forum témoignent de la valeur des consensus affirmés dans la déclaration.

Au-delà de la réalisation de ces objectifs officiels, le forum a eu des retombées positives qu'il est important de souligner. Il aura permis à la FCAF et à l'ICÉA de renforcer les relations entre les deux organisations. Par ailleurs, le forum a été, pour les participants et les participantes du Québec et des communautés francophones du Canada en situation minoritaire, une occasion de partager leur réalité et d'être plus solidaires devant les défis auxquels ils sont confrontés.

Enfin, le leadership exercé par la FCAF et l'ICÉA auprès de différents ministères fédéraux et provinciaux, du CMEC et de la Commission canadienne pour l'UNESCO a conduit ceux-ci à accorder une plus grande importance aux préparatifs canadiens à l'égard de CONFINTÉA VI.

Finalement, tout le travail accompli au forum francophone consultatif a permis d'identifier des thèmes qui nécessitent de reprendre la réflexion et le développement d'outils de travail. La FCAF et l'ICÉA vont poursuivre le travail de réflexion et de concertation pour proposer des activités de suivis pertinentes, qui répondent aux besoins des intervenants et des apprenants du milieu de l'éducation des adultes francophones et de la formation continue.



La déclaration finale du forum consultatif est certes une prise de position liée au contexte de CONFINTÉA VI, mais cette déclaration aura permis de réaffirmer des valeurs consensuelles qui transcendent ce contexte spécifique.

Pour cette raison, dans les années à venir, la déclaration du forum pourra servir de base à des représentations de l'ICÉA et de la FCAF auprès des autorités fédérales et provinciales.

Suivi : des outils pour Belém

1 Coup d'œil sur le travail préparatoire des états membres de l'UNESCO

Dans le cadre des préparatifs à la tenue de CONFINTÉA VI, cinq conférences régionales préparatoires ont été organisées (voir tableau 5).

Les conférences régionales ont donné lieu à des discussions sur les rapports de synthèse régionaux (fondés sur les rapports nationaux portant sur le développement et la situation de l'apprentissage et de l'éducation des adultes) puis à leur validation. Elles ont également défini les principaux enjeux de l'éducation et de l'apprentissage des adultes dans leur région et ont proposé des recommandations importantes dans ce domaine à présenter à l'occasion de CONFINTÉA VI.

Les documents synthèses, les déclarations et les communiqués témoignent des préoccupations importantes et des défis encore immenses à relever dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (ÉFA) et ce partout dans le monde.

La faible participation des ministres, vice-ministres et secrétaires d'État lors des conférences régionales préparatoires est à noter.

TABLEAU 5

Les conférences régionales préparatoires à CONFINTÉA VI

Région	Lieu et date	Titre du document final, de la déclaration	Participation
Amérique Latine et Caraïbes	Mexico, Mexique, 10-13 sept. 2008	<i>Engagement renouvelé pour l'apprentissage tout au long de la vie</i>	180 participants de 22 pays • 8 ministres, vice-ministres et secrétaires d'État (4 % des participants)
Asie Pacifique	Séoul, Corée, 6-8 oct. 2008	<i>Asian Statement on Building Equitable and Sustainable Societies in Asia and the Pacific</i>	130 participants de 28 pays et 8 organismes multilatéraux et ONG internationales • 13 ministres, vice-ministres et secrétaires d'État (10 % des participants)
Afrique	Nairobi, Kenya, 5-7 nov. 2008	<i>Déclaration africaine sur l'éducation et la formation des jeunes et des adultes : la force motrice du développement de l'Afrique</i>	Plus de 300 participants des États membres et d'autres régions (le Pakistan et le Brésil) • 21 délégations étaient conduites par des ministres, des vice-ministres ou des secrétaires d'État (7 % des participants)
Europe Amérique du Nord et Israël	Budapest, Hongrie, 3-5 déc. 2008	<i>Déclaration paneuropéenne sur l'éducation des adultes, facteur d'équité et d'inclusion dans un contexte de mobilité et de concurrence</i>	220 participants de 34 pays • 7 ministres, vice-ministres et secrétaires d'État, soit (3 % des participants)
États Arabes	Tunis, Tunisie, 5-7 jan. 2009	<i>Statement on Investing in Adult Education: Building Learning and Knowledge Societies in the Arab States</i>	ND

1.1 Des préoccupations convergentes

Dans les cinq régions, l'évolution de la situation depuis une décennie reste problématique et clairement en deçà des attentes. Les objectifs établis lors de la précédente conférence n'ont pas été atteints.

Cette précédente rencontre, CONFINTÉA V, tenue à Hambourg en 1997 avait fait adopter la déclaration sur le droit à l'éducation des adultes ainsi qu'un plan d'action important et détaillé : *L'Agenda pour l'avenir**. Les États signataires s'engageaient alors à mettre en action une stratégie ambitieuse comprenant des dizaines de mesures telles que :

- reconnaître le rôle nouveau de l'État et des partenaires sociaux;
- promouvoir l'autonomisation des femmes et l'équité entre les sexes par l'éducation des adultes;
- développer la participation communautaire;
- améliorer les conditions de travail et les perspectives de carrière du personnel de l'éducation des adultes (enseignants et facilitateurs);
- promouvoir des recherches et études sur l'éducation des adultes qui soient liées aux politiques publiques et orientées vers l'action;
- garantir le droit universel à l'alphabetisation et à l'éducation de base;
- améliorer la qualité des programmes d'alphabetisation en tissant des liens avec les savoirs et les cultures traditionnels et minoritaires;
- faire de l'éducation des adultes un outil de développement et mobiliser des ressources à cette fin;
- renforcer la coopération, les organisations et les réseaux nationaux, régionaux et mondiaux dans le domaine de l'éducation des adultes;
- etc.

Douze ans plus tard, force est de reconnaître les besoins criants qui se font toujours sentir dans une multitude de domaines. Tous souhaitent faire de la prochaine conférence un moment important pour remobiliser les acteurs publics et privés et réaffirmer le rôle fondamental de l'éducation et la formation des adultes pour le développement, la cohésion sociale et la démocratie.

Il est à noter que, dans les documents de quatre régions sur cinq, l'attention portée sur l'alphabetisation et les compétences de base prime sur les questions portant sur d'autres aspects de l'éducation tout au long de la vie.

Les besoins et les embûches de l'alphabetisation et l'acquisition des compétences de base sont au cœur des réflexions. Plusieurs millions d'adultes, parmi lesquels une forte majorité de femmes, n'y ont toujours pas accès. Pour la région Europe et Amérique du Nord il s'agit également d'une réalité importante mais non dominante dans la réflexion et les travaux réalisés en préparation à CONFINTÉA VI.

* <http://www.unesco.org/education/uie/confintea/qaavenir.htm>

SUIVI : DES OUTILS POUR BELÉM

1.2 Des déclarations éloquentes

Les communiqués émis par les régions à la conclusion des travaux de leur conférence témoignent de préoccupations communes et de la place centrale qu'occupent toujours les défis de l'alphabétisation.

Amérique Latine et Caraïbes

- Dans la région Amérique Latine et Caraïbes, les taux d'alphabétisation ont progressé mais les disparités demeurent frappantes. Le « ÉFA Global Monitoring Report of 2008 » révèle que le taux d'alphabétisation serait de 90 % pour l'Amérique du Sud et 71 % pour les Caraïbes, mais 35 millions d'adultes n'ont pas les compétences de base nécessaires au quotidien, ni sur le marché du travail, ni pour leur permettre de continuer à intégrer les apprentissages au fil de la vie dans nos sociétés du savoir.
- On estime que plus de 110 millions de personnes n'ont pas terminé l'école primaire et qu'elles sont peu outillées en matière de compétences essentielles, ce qui entrave leur pleine participation à la société.
- Depuis trop d'années, les gouvernements ont privilégié le développement de l'éducation secondaire et de troisième cycle au détriment de formations alternatives, non formelles, et diversifiées pour les pauvres et les populations marginalisées.
- Le risque est grand de voir plusieurs pays de la région échouer dans l'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous.

États arabes

- Les états arabes ont souligné que malgré la progression de l'éducation de base et de la scolarisation dans leur région, l'analphabétisme des adultes affecte toujours près de 40 % de la population âgée de plus de 15 ans, soient près de 70 millions de personnes. Les femmes et les filles non scolarisées sont surreprésentées dans ce groupe, en particulier celles qui vivent dans les régions rurales.
- L'émergence d'économies et de sociétés du savoir rendent cette situation encore plus insupportable et font de la promotion de l'éducation des adultes une impérieuse nécessité.

Afrique

- Les pays de la région Afrique ont mis de l'avant dans leur rapport régional l'importance du rôle fondamental de l'ÉFA pour faire face aux défis de la pauvreté, de la croissance rapide des populations, dans un contexte multiethnique et multilinguistique.
- La pauvreté rurale et l'analphabétisme demeurent trop répandus sur tout le continent.
- Afin de revitaliser le secteur de l'ÉFA des efforts considérables devront être déployés. La majorité des pays de la région ne se sont pas encore dotés d'une politique en matière d'ÉFA, politique qui devra être basée sur une conception large de l'ÉFA et des besoins multiples qu'elle doit satisfaire.

Asie Pacifique

- Dans la région Asie Pacifique, des progrès ont été fait mais la recherche indique qu'une plus grande attention doit être portée au secteur de l'ÉFA. Ici aussi la majorité des pays de la région doivent encore se doter d'une politique en matière d'ÉFA, une politique qui devra être basée sur une conception large de l'ÉFA et des besoins multiples qu'elle doit satisfaire.
- Le rapport "Education for All Global Monitoring Report 2008" notait que la région de l'Asie centrale atteignait un taux d'alphabétisation de 99 %, mais ce taux était seulement de 60 % en Asie du Sud où vivent la moitié des adultes qui ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture et numératie, soit 388 millions de personnes. Les disparités entre les hommes et les femmes demeurent énormes.

Europe, Amérique du Nord et Israël

- Les pays de la région Europe et Amérique du Nord, pour leur part, ont constaté certaines améliorations. L'Union européenne et l'OCDE reconnaissent l'une comme l'autre le caractère central de l'apprentissage tout au long de la vie. Dans la majorité des pays de la région, il y a une prise de conscience croissante du rôle clé de l'éducation et de la formation des adultes.
- Des politiques d'éducation et de formation des adultes ont été mises en place dans la quasi totalité des pays de la région. Selon les indicateurs de référence de l'UE, les taux de participation des adultes ont progressé de 7,1 % en 2000 à 9,7 % en 2007.
- Aux États-Unis, près de la moitié des adultes de plus de 16 ans ont bénéficié de divers services d'éducation et de formation des adultes en 2001. Au Canada, le Conseil des ministres de l'Éducation a annoncé, en avril 2008, une vision nouvelle et audacieuse, L'Éducation au Canada – Horizon 2020, visant à satisfaire les besoins et aspirations de tous les Canadiens en offrant des possibilités d'apprentissage de qualité tout au long de la vie.
- Répondre aux besoins économiques, sociaux ou culturels ou à une combinaison des trois est toujours en débat.
- La réflexion se poursuit également sur les formes de financement, et l'équilibre à trouver entre l'état, les employeurs et les individus. Les problèmes de gouvernance, et de coordinations des acteurs sont toujours une préoccupation.

1.3 Décennie des Nations Unies en vue du développement durable et Objectifs du Millénaire pour le développement

Dans tous les rapports et conférences, on a souligné l'importance de l'éducation et la formation des adultes pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies en vue du développement durable (DEDD) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Formulé différemment selon la région, le sentiment qui se dégage clairement est l'importance d'agir localement pour atteindre ces objectifs ; les États doivent s'impliquer, investir dans l'ÉFA et réaliser le grand rôle qu'elle joue dans l'atteinte des objectifs fixés par la communauté internationale il y a déjà plusieurs années.

SUIVI : DES OUTILS POUR BELÉM

1.4 L'évaluation de l'éducation et de la formation des adultes depuis CONFINTÉA V

Lors de ces rencontres régionales, les participants ont discuté de l'évolution de la situation dans leur pays. Cet exercice a mis en lumière le manque d'indicateurs et de travaux de recherche permettant de dresser un portrait même sommaire de l'ÉFA en 2009. On recommande une série d'actions pour corriger la situation.

La plupart des pays ont présenté un état des lieux partiels, étant dans l'impossibilité de se pencher sur l'évolution de l'ÉFA depuis CONFINTÉA V, l'information n'étant pas disponible. Parmi les recommandations que l'on trouve formulées par les différentes régions, l'adoption de critères d'évaluation est souvent mentionnée. CONFINTÉA devra proposer des pistes de solutions. Les rapports ou déclarations régionales demandent que la réflexion soit faite à Belém.

1.5 Les attentes et CONFINTÉA VI (Belém 2009)

La synthèse des recommandations faites par les régions est résumée ici à la suite de la présentation de la déclaration de la région Europe et Amérique du Nord, adoptée à Budapest en décembre 2008.

La délégation canadienne, qui participait à ces travaux, s'est fortement inspirée du travail accompli lors du Forum francophone préparatoire à CONFINTÉA VI, organisé par l'ICÉA et la FCAF.

1.6 La contribution de la région Europe et Amérique du Nord

Intitulée « Déclaration paneuropéenne sur l'éducation des adultes, facteur d'équité et d'inclusion dans un contexte de mobilité et de concurrence », la déclaration adoptée en décembre 2008 fait état des progrès réalisés dans la région. Ces progrès sont encourageants, mais encore insuffisants pour répondre aux demandes du marché autant qu'aux besoins individuels, culturels et sociétaux.

La déclaration rappelle que l'ÉFA est un facteur important de cohésion sociale ayant des impacts profonds sur une multitude de domaines notamment la santé, la justice et l'engagement citoyen.

Au cours des dernières années, à l'exception d'un petit nombre de pays, la stratégie adoptée a consisté à favoriser essentiellement l'éducation et la formation professionnelle à des fins de croissance et de compétitivité.

Cependant, le point de vue dominant est qu'il convient d'adopter une approche plus intégrée, prenant en considération, tout à la fois, le développement économique, la cohésion sociale, l'équité et la diversité, la citoyenneté démocratique, le développement durable et le développement communautaire et personnel.

On a reconnu clairement l'importance de :

- ne pas se limiter à la formation qui répond aux besoins du marché et de l'économie;
- reconnaître le rôle de l'ÉFA dans l'atteinte de multiples objectifs de développement que s'est fixé la communauté internationale (Objectifs du millénaire, l'Éducation pour tous, etc.).

2 Recommandations pour les travaux de CONFINTÉA VI

A) Le défi de la conceptualisation

Il faut clarifier et réaffirmer l'importance de concevoir l'éducation et la formation des adultes (ÉFA) dans son ensemble, particulièrement en ce qui concerne trois aspects spécifiques : définition, objectifs et moyens d'action.

1. Clarifier sa **définition** veut dire inclure les systèmes formels, informels et non formels d'éducation et de formation des adultes dans leur ensemble.
2. Réaffirmer ses **objectifs** multiples et considérer les avantages de l'apprentissage des adultes du point de vue personnel, social, de la santé, économique, culturel et intergénérationnel.
3. Reconnaître les besoins **d'actions diversifiées** et faire des programmes fondés sur les besoins des apprenants et renforcer les liens et la coordination avec l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE). Reconnaître aussi l'importance décisive de l'alphabetisation, des aptitudes linguistiques et de numératie, des compétences sociales, de la maîtrise des TIC et de l'EPF au sein des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie dans la région paneuropéenne et dans les autres régions du monde.

B) La gouvernance

Les problèmes de gouvernance doivent être abordés ainsi que celui de la coordination des multiples acteurs impliqués dans l'ÉFA. Il faut établir des partenariats locaux, régionaux et nationaux pour développer, coordonner, financer, gérer, faire le suivi de la qualité et fournir les services de l'ÉFA.

C) Le financement

Le financement est problématique : les secteurs publique et privé doivent s'impliquer; l'ÉFA doit pouvoir compter sur une aide publique solide ainsi que sur une participation multipartenaires du secteur privé et des particuliers. Il faut encourager la participation individuelle et collective et l'investissement des entreprises.

D) L'accès, la participation et l'inclusion

On recommande de favoriser un plus grand accès, équitable, et de cibler les groupes les plus à risque. Dans un contexte de ressources limitées, le concept d'accès universel n'a pas mobilisé l'attention.

E) La qualité de l'ÉFA

Assurer la qualité de l'apprentissage est crucial et doit retenir l'attention des travaux de la prochaine conférence. On doit aussi remobiliser les établissements d'enseignement supérieur pour répondre à la demande croissante de qualification de haut niveau.

F) Indicateurs et recherches

CONFINTÉA VI doit permettre d'engager les états à faire deux choses pour corriger la situation actuelle en matière d'indicateurs et de recherches :

- développer des indicateurs de participation et de progression et partager les bonnes pratiques;
- réinvestir dans la recherche, l'évaluation et la documentation.

SUIVI : DES OUTILS POUR BELÉM

G) Participation à la conférence

Cette conférence doit réunir les représentants des États et de la société civile et inclure les représentants des ONG, des OSC, des employeurs, des syndicats, des prestataires privés et des apprenants adultes dans les délégations nationales qui iront à CONFINTÉA VI.

6.2.1 Les recommandations émanant des régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes, États arabes et Asie Pacifique

À l'instar de la conférence Europe et Amérique du Nord, les autres rencontres régionales préparatoires à CONFINTÉA VI ont abordé les thèmes proposés par l'UNESCO à savoir l'alphabétisation et la formation de base, les politiques, lois, financement et structures ainsi que la participation et l'inclusion.

Ces nombreuses recommandations témoignent de l'ampleur de la mobilisation de ces différentes sociétés en faveur de l'éducation et de la formation des adultes et représentent un défi de plus pour tous les pays participants à CONFINTÉA VI : il faudra, en effet, identifier des priorités et les mettre en œuvre par toutes sortes de moyen.

La tâche à accomplir par tous les pays participants à la conférence sera donc immense, que ce soit durant ou après l'événement.

6.2.2 Analyse des recommandations proposées lors des conférences régionales

En prenant comme point de comparaison les thèmes développés lors de la conférence Europe et Amérique du Nord, une analyse sommaire des différentes recommandations proposées lors des conférences régionales révèle que, malgré certaines différences de formulations, les pays semblent unanimes sur un grand nombre de points.

Le nombre de recommandations proposées lors des conférences préparatoires varie selon les régions.

- *Europe-Amérique du Nord : 22 recommandations détaillées.*
- *Pays arabes : 26 recommandations.*
- *Afrique : 14 recommandations.*
- *Asie-Pacifique : 21 recommandations détaillées.*
- *Amérique latine et Caraïbes : 13 recommandations.*

A) Le défi de la conceptualisation

Amérique Latine et Caraïbes

- Même vision que l'Europe quant au besoin de clarification de la définition, des objectifs et des moyens d'action de l'ÉFA qui doivent être étendus.
- De plus, il faut aussi définir l'ÉFA comme un droit humain et citoyen, qui tient compte de la diversité culturelle et linguistique, raciale, ethnique et de genre et qui introduit des programmes de formation pour un travail décent, une citoyenneté active et la paix.

Asie Pacifique

- Pas de recommandation se rapportant aux besoins de clarifications, mais l'esprit de la déclaration n'entre pas en contradiction avec les autres déclarations.
- L'ÉFA est définie comme un investissement et non comme une dépense.

Afrique

- Le texte souligne l'importance de clarifier et de normaliser la terminologie et les concepts de l'éducation et de la formation des jeunes et des adultes.

Pays arabes

- La première recommandation appelle aussi à la clarification des concepts, des objectifs et des moyens d'action.

B) La gouvernance

- L'amélioration de la gouvernance est une préoccupation pour tous.

Amérique Latine et Caraïbes

- À l'image de l'Europe, on souligne l'urgent besoin de se pencher sur les problèmes de gouvernance et d'instaurer des mécanismes de coordination.
- De plus, on veut donner un rôle à l'UNESCO dans le suivi des résultats obtenus.

Asie Pacifique

- Les États doivent établir une commission ou un conseil national pour mobiliser et coordonner tous les efforts en matière d'ÉFA.
- On recommande aussi : « *...every participating nation is encouraged to develop and implement their own action plan to ensure multistakeholder partnerships at national and local levels to secure recognition, commitment and active involvement of different government agencies/departments, non-governmental organisations, civil society organisations, local communities, formal/higher education institutions and the private sector in planning, financing and monitoring ALE.* »

Afrique

- On recommande l'adoption d'une politique nationale de l'ÉFA et de nouvelles structures pour répondre efficacement aux besoins d'éducation et de formation des jeunes et des adultes.

Pays arabes

- Développer tous les partenariats multi-acteurs. De plus, disséminer les bonnes pratiques et développer des partenariats internationaux mais en priorisant les partenariats dans le monde arabe et entre les pays en voie de développement.

C) Le financement**Amérique Latine et Caraïbes**

- Les États doivent consacrer 6 % de leur PIB à l'éducation. Le financement doit être public et privé, national et international. De plus, il faut financer des études démontrant les coûts sociaux et économiques liés à de bas niveaux d'éducation.

Asie Pacifique

- L'objectif du 6 % du PIB doit être atteint. De plus, les États doivent augmenter leur budget à l'éducation et permettre un plus grand accès gratuit à l'ÉFA. Les efforts du privé ne sont pas mentionnés dans la déclaration finale.

Afrique

- Les secteurs public et privé ainsi que les bailleurs de fonds doivent intensifier leurs efforts, établir des normes minimales, mobiliser des moyens, et utiliser les fonds de manière responsable et transparente.

Pays arabes

- Encourager les pays arabes à prioriser l'ÉFA, à mieux financer les activités d'ÉFA, à créer un fond arabe pour aider les projets d'ÉFA dans les pays arabes. De plus, encourager le secteur privé à jouer un plus grand rôle dans l'ÉFA.

SUIVI : DES OUTILS POUR BELÉM

D) L'accès, participation et inclusion

Amérique latine et Caraïbes

- Favoriser un plus grand accès, équitable, et cibler les groupes les plus à risque.

Asie Pacifique

- Favoriser un plus grand accès, équitable, et cibler les groupes les plus à risque.

Afrique

- Participer à la formulation des politiques : élaborer des stratégies concrètes pour impliquer les apprenants dans la formulation des politiques.

Pays arabes

- Cibler les groupes les plus à risque
- Rendre l'ÉFA et l'éducation de base obligatoires et gratuites, c'est-à-dire mettre en action le plan d'éducation adopté lors du sommet des pays arabes, en 2008 ; « *in particular with regard to making basic and adult education compulsory and free* ».

E) La qualité de l'ÉFA

Amérique latine et Caraïbes

- Réinvestir dans l'éducation des éducateurs afin de garantir la qualité des processus éducatifs.
- Remobiliser les gouvernements et les universités.
- Élaborer du matériel écrit dans les langues maternelles en respectant la diversité culturelle.

Asie Pacifique

- Développer et améliorer le matériel et la pédagogie de l'ÉFA afin de satisfaire les besoins individuels et sociétaux.
- Réinvestir dans l'éducation des éducateurs pour garantir la qualité des processus éducatifs.
- Remobiliser les gouvernements et les universités.
- Élaborer du matériel écrit dans les langues maternelles en respectant la diversité culturelle.

Afrique

- Remobiliser et renforcer les universités en tant que partenaires essentiels pour la recherche et la formation des praticiens de l'ÉFA.
- Améliorer les conditions de travail des praticiens.

Pays arabes

- Réinvestir dans l'éducation des éducateurs pour garantir la qualité des processus éducatifs.
- Remobiliser les gouvernements et les universités.
- Modifier les lois et les systèmes pour améliorer le statut professionnel des éducateurs.
- S'inspirer des traditions arabes pour établir une culture de qualité universelle dans le monde de l'éducation tout au long de la vie.

F) Indicateurs et recherches***Amérique latines et Caraïbes***

- Développer la recherche, la documentation, l'évaluation et la reconnaissance des compétences et des connaissances.
- Développer les activités de suivi avec des standards internationaux.

Asie Pacifique

- Développer la recherche, la documentation, l'évaluation pour mieux connaître les progrès, les résultats des efforts en matière d'ÉFA.
- Développer les activités de suivi avec des standards régionaux.

Pays arabes

- Développer la recherche, la documentation, l'évaluation des activités de l'ÉFA
- Développer des mécanismes régionaux de mise en œuvre et de contrôle du suivi des décisions prises à CONFINTÉA VI.
- Développer aussi un mécanisme international qui devra fournir l'aide nécessaire aux pays arabes : « *Call on regional and international organisations (UNESCO, ISESCO, ALECSO and the Arab Bureau of Education for the Gulf States) to create a common mechanism for the monitoring and implementation of recommendations from adult education conferences as part of efforts to complement work at the national and regional levels, and to call for the Arab States to receive the support that they need to do so* ».

G) Participation à la conférence

- Tous les documents font référence à l'importance de coordonner les efforts en matière d'ÉFA avec les multiples partenaires impliqués et la société civile. Mais la mention spécifique de la participation des ONG et de la société civile à CONFINTÉA VI ne se retrouve que dans la déclaration Europe et Amérique du nord.

H) Autres préoccupations présentes dans les déclarations régionales***Amérique latines et Caraïbes***

- Les questions de genre (femme, homme) et l'éducation des 40 ans et plus sont problématiques et doivent être abordées.

Asie Pacifique

- Les questions de genre et de disparités régionales sont préoccupantes.
- Cette région souligne les besoins des populations plus âgées.

Afrique

- Les jeunes sont au cœur des préoccupations, davantage que les personnes plus âgées.
- Dans tout le document, les demandes faites aux autorités publiques témoignent de l'urgence pour ces dernières de revoir structures et politiques afin de faire face au défi de l'ÉFA, seule voie d'avenir pour affronter les problèmes de développement et de paix.
- Reconnaître les connaissances et les pratiques acquises dans l'éducation non-formelle.

Pays arabes

- Les jeunes sont au cœur des préoccupations, davantage que les personnes plus âgées.
- Il est urgent de développer l'accès à l'éducation de base pour les populations habitant des pays occupés ou des zones où des conflits politiques font rage.

SUIVI : DES OUTILS POUR BELÉM

3 L'avenir

Sans doute parce que CONFINTÉA réunit des États, les demandes s'adressent presque qu'exclusivement aux autorités publiques qui doivent faire face à de nombreux défis pour répondre aux vastes besoins en matière d'ÉFA.

Les défis régionaux sont variés, mais ce qui transparait dans tout le travail accompli par les différentes régions, c'est que la formation des adultes est un élément clé de l'apprentissage tout au long de la vie, et qu'elle contribue à l'innovation et à la découverte d'idées nouvelles nécessaires à la construction de sociétés équitables et durables.

Elle est primordiale pour favoriser le bien-être des individus et des communautés, la justice sociale, l'égalité des sexes, pour améliorer la productivité et stimuler la croissance économique.

Les recommandations demandent à renouveler la mobilisation en faveur de l'éducation et de la formation des adultes dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie et confirment la responsabilité première des gouvernements dans l'élaboration de cadres d'action et dans la mobilisation de ressources.

Annexe I : Déroulement du forum

Jeudi 23 octobre	
8 h	Accueil et inscription
9 h	Mot de bienvenue de l'animateur
9 h 5	Allocutions d'ouverture La présidente de l'ICÉA, M^{me} Léa Cousineau La présidente de la FCAF, M^{me} Mona Audet
9 h 15	Présentation d'ouverture et période de questions <i>L'éducation des adultes au Canada : où en sommes-nous?</i> Allocution de la présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO, M^{me} Michèle S. Jean
9 h 45	Conférence d'ouverture de la journée <i>CONFINTÉA V à CONFINTÉA VI : l'évolution des politiques canadiennes en éducation des adultes</i> Pierre Doray , professeur au département de sociologie, UQÀM
10 h 15	Pause
10 h 30	Premier bloc d'ateliers : Alphabétisation et formation de base
12 h	Dîner
13 h 30	Deuxième bloc d'ateliers : Participation et inclusion
15 h 30	Pause
15 h 45	Présentation : la <i>Semaine québécoise des adultes en formation</i> et la <i>Semaine internationale des apprenants adultes</i> , mesures de CONFINTÉA V
16 h	Plénière : clôture des 2 premiers blocs d'ateliers Présentation des consensus et période de questions et de précisions
17 h	Coquetel dînatoire
18 h 30	Grande conférence citoyenne de l'ICÉA : l'apprenant adulte du XXI ^e siècle
20 h 30	Fin de la journée

Vendredi 24 octobre	
8 h	Accueil et inscription
8 h 30	Mot de bienvenue de l'animateur et rappel des principales conclusions de la veille
8 h 45	Conférence d'ouverture de la journée : <i>Où en est le droit d'apprendre?</i> Daniel Baril , chargé de projet aux politiques en éducation des adultes à l'ICÉA
9 h 15	Troisième bloc d'ateliers : Politiques, lois et structures
10 h 30	Pause
10 h 45	Témoignages d'adultes apprenants
11 h	Plénière : clôture du dernier bloc d'atelier
11h 30	Plénière de clôture : les éléments de convergences
12 h	Allocutions de clôture : <i>Les défis de CONFINTÉA VI</i> Paul Bélanger , président du Conseil international de l'éducation des adultes
12 h 20	Suivi de l'événement
12 h 30	Clôture du forum

Annexe II : Allocutions et présentations

Synthèse de l'allocution d'ouverture de madame Léa Cousineau, présidente de l'ICÉA

Dans un premier temps, madame Léa Cousineau a souhaité la bienvenue aux participantes et aux participants à ce forum organisé en collaboration avec la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF).

Madame Cousineau a par ailleurs souligné le fait que ce forum s'inscrivait dans la continuité du travail effectué par l'ICÉA pour obtenir une reconnaissance toujours plus grande du droit à l'éducation des adultes.

Depuis ses débuts, l'ICÉA s'est fait le porte-parole des apprenants adultes, faisant valoir leurs aspirations sur les scènes québécoise, canadienne et même internationale. Pour ce faire, il a mis à profit son statut d'organisme membre de l'UNESCO et collaboré au cours des années avec des organisations de divers pays.

Cet engagement sans frontière lui a permis de contribuer à l'atteinte d'objectifs de développement mondialement reconnus, mais aussi d'établir un agenda concret des priorités des adultes en matière de défense des droits à l'éducation, notamment en ce qui concerne l'accès à la formation.

Au cours des ans, l'ICÉA a donc joué un important rôle au sein de la société civile, cherchant à développer son savoir collectif, devenant un interlocuteur majeur pour l'État et réaffirmant sans cesse sa raison d'être.

Dans un deuxième temps, madame Cousineau a rappelé l'importance de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, tenue à Hambourg, en 1997.

CONFINTÉA V a été un moment clé dans la reconnaissance des priorités éducatives de la société civile québécoise. En effet, les partenariats créés à la suite de la conférence de Hambourg ont permis de développer les multiples dimensions de l'éducation des adultes.

Comme suites positives à CONFINTÉA V, madame Cousineau note l'adoption de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* (PGEAFC) et la création de la *Semaine québécoise des adultes en formation*, dont l'ICÉA assure la coordination depuis 2004.

Madame Cousineau a finalement fait valoir que, tout comme ce fut le cas à l'occasion de CONFINTÉA V, l'ICÉA souhaite par la tenue de ce forum francophone consultatif, influencer les travaux de CONFINTÉA VI ainsi que ses étapes préparatoires (notamment la conférence de Budapest).

En conclusion, madame Cousineau a remercié les nombreux partenaires de l'ICÉA, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec et la Commission canadienne pour l'UNESCO.



Léa Cousineau



Mona Audet

Texte de l'allocution d'ouverture présentée par madame Mona Audet, présidente de la FCAF

« Lorsque la FCAF et l'ICÉA ont décidé en juin dernier de relever le défi « d'assurer que **les voix de la francophonie canadienne** seraient entendues dans le cadre de CONFINTÉA VI » nous étions certes convaincus de l'importance du geste, mais en même temps, disons que quelques obstacles, obstruaient **la voie**...et pas les moindres!

Comment le Québec et les francophones de tous le Canada passeraient à coté du plus grand rendez-vous portant sur l'éducation des adultes depuis plus d'une décennie, soit cette 6^e Conférence internationale de l'UNESCO? Impossible! Comment est-il possible que la société civile canadienne, ne participe pas au processus de CONFINTÉA VI et ne fasse pas partie de la délégation canadienne qui se rendra à la conférence préparatoire de Budapest en décembre et à la Conférence internationale au Brésil en mai 2009? Les francophones de ce pays se posent des questions.

Si certains ont jugé bon de ne pas nous inviter, nous ferons en sorte d'être écouté et votre présence nombreuse prouve hors de tout doute de la justesse et de la pertinence de tenir ce Forum.

Il fallait absolument éviter que nos préoccupations en matière d'éducation des adultes du Québec et des francophones du Canada ne soient écartées de CONFINTÉA VI! Nous avons relevé une partie du défi.

Pour l'ICÉA et la FCAF « le droit d'apprendre tout au long de la vie » n'est pas un luxe culturel à retenir seulement pour l'avenir. C'est un outil indispensable de développement et de participation! De participation et d'affirmation du droit de lire, d'écrire, de mettre en pratique ses aptitudes et compétences et ce, dans sa langue!

Car « L'éducation des adultes n'est pas uniquement un enjeu démocratique, c'est aussi un enjeu social et économique » comme le disait si bien M. Paul Bélanger que nous aurons le plaisir d'entendre lors de l'allocution de clôture de ce Forum.

Il s'agit maintenant de relever ensemble l'autre parti de notre défi : dégager des consensus forts sur **les messages clés** que vous discuterez durant les 2 prochains jours; **ces messages clés** formeront par la suite l'armature de la déclaration de ce Forum.

Je désire, en terminant, remercier nos principaux partenaires financiers qui ont rendu possible l'organisation et la tenue de ce Forum consultatif :

- le ministère du Patrimoine canadien;
- le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec (SAIC);
- le Centre du savoir sur l'apprentissage chez les adultes;

Mesdames et messieurs, je crois que la table est mise pour nos discussions : au boulot et bon Forum!

Merci! »

ANNEXE II

Allocution de madame Michèle S. Jean, présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO, présentée en ouverture du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF, le jeudi 23 octobre 2008

Madame Cousineau, madame Benoît, distingués invités, chers amis,

C'est un grand plaisir pour moi de me joindre à vous dans le cadre de cette importante rencontre sur les enjeux de l'éducation des adultes et de la formation continue, organisée par l'ICÉA et la FCAF. Deux partenaires que je qualifierai d'historiques puisque la Commission canadienne pour l'UNESCO collabore étroitement avec l'ICÉA depuis plus de 50 ans maintenant, et avec la FCAF depuis près de 20 ans.

J'aimerais, pour commencer, remercier Mesdames Cousineau et Benoît, ainsi que leur équipe, d'avoir bien voulu accueillir ce forum et d'avoir souligné, avec une vigueur qui emporte la conviction, l'importance de la voix des francophones du Québec et du Canada dans le domaine de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Faire en sorte que chacun sache lire et écrire est un des grands objectifs internationaux de notre temps. Cette instruction élémentaire est le fondement de tout apprentissage futur, et un puissant facteur de développement. C'est une source d'autonomie pour l'individu et un moyen de bâtir des sociétés stables et prospères.

Voilà qui explique toute l'importance de notre réunion de cette semaine, et toute l'importance des rencontres préparatoires régionales en vue de la Sixième Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA VI) qui se tiendra en mai 2009, au Brésil.

Sans entrer dans les détails, puisque Messieurs Pierre Doray et Paul Bélanger nous parlerons davantage de l'importance de CONFINTÉA, je souhaite simplement vous dire que :

- CONFINTÉA VI permettra de dresser un bilan mondial et actuel de l'éducation et de la formation des adultes, et se fera l'écho des nouvelles questions politiques, culturelles, sociales et économiques les plus reliées à l'éducation et au développement international.
- CONFINTÉA VI donnera la possibilité d'articuler l'éducation et la formation des adultes aux grands cadres politiques internationaux actuels touchant l'éducation et le développement : objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et du Millénaire pour le développement (OMD), Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA), Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD).
- Enfin, CONFINTÉA VI s'emploiera à produire des instruments (par exemple des références) aptes à garantir l'application des engagements précédents et futurs envers l'éducation et la formation des adultes.

Concrètement, quels sont les objectifs de CONFINTÉA VI?

- Promouvoir la reconnaissance de l'éducation et de la formation des adultes comme éléments décisifs et facteurs favorables à l'apprentissage tout au long de la vie, dont le fondement est l'alphabétisation.
- Souligner le rôle central de l'éducation et de la formation des adultes dans la réalisation des programmes internationaux actuels d'éducation et de développement (EPT, OMD, DNUA, LIFE et DEDD).
- Renouveler la volonté et l'engagement politiques et élaborer des instruments de concrétisation, afin de passer du discours à l'action.

Nous nous réunissons donc à un moment important. Nous sommes à mi-chemin du temps que nous nous sommes donnés - jusqu'en 2015 - pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).



Michèle S. Jean

Le droit à l'éducation ne peut se réaliser si la pauvreté règne. À l'inverse, l'accès de tous à une éducation de qualité est un moteur essentiel du développement durable et équitable.

CONFINTÉA VI nous rappelle que les États parties aux conventions internationales pertinentes se sont engagés librement à respecter et réaliser le droit à l'éducation et le droit au développement. Il nous rappelle que la communauté internationale s'est engagée à promouvoir et favoriser un développement économique équitable, axé sur la satisfaction des besoins des personnes marginalisées ou défavorisées.

Mais, et le Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2007 le montre bien, même lorsque l'extrême pauvreté régresse, l'inégalité des revenus augmente.

En outre, en dépit des progrès accomplis, les tendances actuelles donnent à penser que les six objectifs de l'EPT ne seront probablement atteints qu'inégalement dans une majorité de pays et qu'ils resteront inaccessibles dans d'autres. Les chiffres - 72 millions d'enfants non scolarisés et 774 millions d'adultes illettrés - nous rappellent l'ampleur de la tâche à laquelle nous devons faire face.

Aussi, je suis heureuse du fait que ce forum se penchera sur la dimension éthique en cherchant le moyen de mettre l'éducation au service d'un développement économique inclusif, favorable aux plus pauvres et équitable.

Nous sommes ici, à Montréal, pour déterminer et examiner les principaux enjeux et réalisations de l'éducation des adultes francophones du Québec et du Canada. Notre but est de mettre en commun notre expérience, de nous informer des méthodes qui portent leurs fruits et, surtout, de formuler des recommandations quant à la voie à suivre.

Le but de ce forum n'est pas seulement de donner à l'alphabétisation la place qu'elle mérite parmi les préoccupations des gouvernements et de nos partenaires nationaux et internationaux. Il est avant tout d'exercer un impact réel et mesurable sur la vie des populations, et de contribuer ainsi à un développement humain durable et à une réduction de la pauvreté.

Le défi à venir est notre responsabilité collective. Notre but est de développer la coopération entre les parties prenantes, et de mobiliser partenaires et ressources en vue d'interventions concrètes au niveau du pays. Cette rencontre est en particulier l'occasion de promouvoir les bonnes pratiques en matière de politiques et programmes éducatifs inclusifs en faveur des apprenants adultes et de convenir de modalités d'action. Elle offre également un tremplin pour renouveler et étendre les partenariats en vue de renforcer la qualité de l'éducation, en particulier pour ce qui est des résultats de l'apprentissage.

Je vous invite également à saisir cette occasion de montrer à nos collègues des gouvernements, de la société civile et du secteur privé que nous sommes plus que jamais résolus à renforcer la position de l'éducation des adultes et de la formation continue dans les stratégies nationales de développement et les cadres d'action nationaux.

Qu'il me soit permis de conclure en souhaitant que vos délibérations au cours des deux prochains jours soient positives et productives, et qu'elles vous permettront de formuler vos attentes qui alimenteront la position du Canada qui sera davantage précisée après la réunion organisée conjointement par le CMEC et la Commission canadienne pour l'UNESCO, les 30 et 31 octobre 2008.

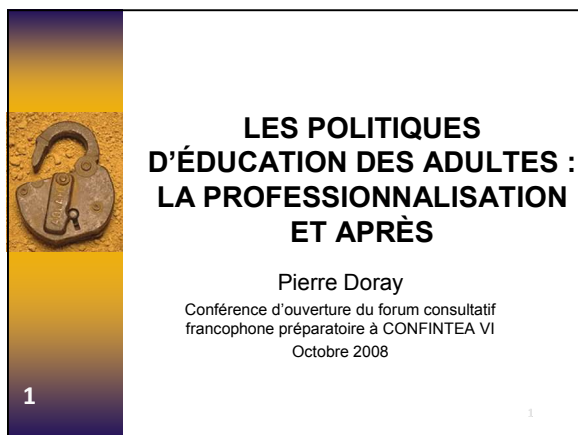
Je vous félicite d'ores et déjà des travaux que vous mènerez, et attends avec impatience de connaître les résultats de vos échanges de vues. J'espère sincèrement que ce forum sera également l'occasion d'un engagement renouvelé en faveur de l'éducation pour tous, et plus particulièrement l'éducation des adultes, et de la formation continue.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE II

Présentation en appui à la conférence de monsieur Pierre Doray intitulée : « CONFINTÉA V à CONFINTÉA VI : l'évolution des politiques canadiennes en éducation des adultes »

Conférence présentée le jeudi 23 octobre

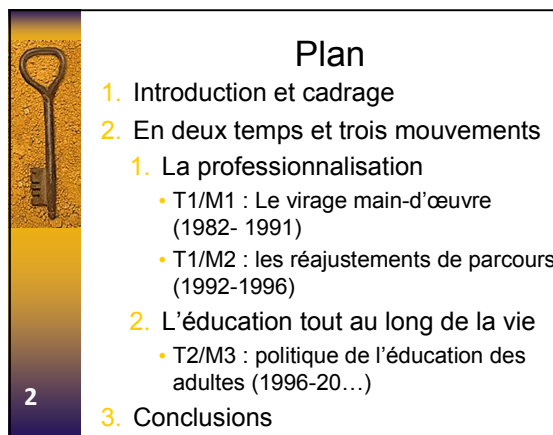


LES POLITIQUES D'ÉDUCATION DES ADULTES : LA PROFESSIONNALISATION ET APRÈS

Pierre Doray

Conférence d'ouverture du forum consultatif francophone préparatoire à CONFINTÉA VI
Octobre 2008

1



Plan

1. Introduction et cadrage
2. En deux temps et trois mouvements
 1. La professionnalisation
 - T1/M1 : Le virage main-d'œuvre (1982- 1991)
 - T1/M2 : les réajustements de parcours (1992-1996)
 2. L'éducation tout au long de la vie
 - T2/M3 : politique de l'éducation des adultes (1996-20...)
3. Conclusions

2




Pierre Doray



Cadre théorique

- Politiques explicites /politiques de fait
- Les orientations normatives des politiques trouvent leurs sources dans le contexte social, économique et politique
- Les politiques ne sont pas uniquement le produit des instances politiques mais aussi le résultat de l'action publique.
- Il existe un écart entre les politiques et leur application.

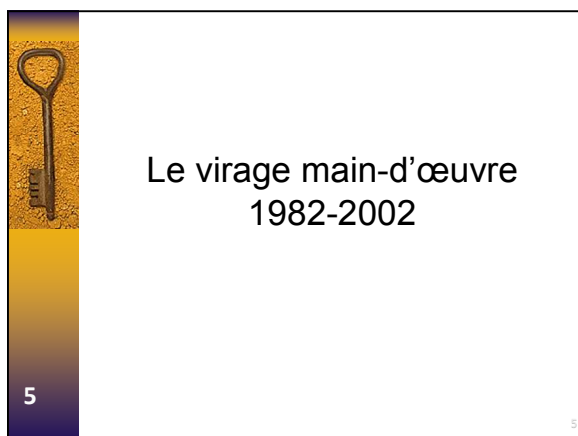
3



Rappel historique : l'éducation permanente 1960-1982

- Période de la Révolution Tranquille
- Référents cognitifs et normatifs
 - Développement de l'action de l'État sous le signe de la social-démocratie
 - Éducation : outil de lutte aux inégalités et de développement économique
 - Éducation des adultes
 - Éducation permanente (Faure)
 - Outil de conscientisation (Freire)
- Fin de la période : Le rapport Jean
 - Absence de suites au rapport

4



Le virage main-d'œuvre 1982-2002

5



T1/M1

Le virage main-d'œuvre : le contexte

- Situation économique
 - Crise de l'emploi
 - Mobilisation des ressources publiques pour retourner à une période de croissance
 - Introduction de changements technologiques
 - Introduction du libre-échange
- Référents cognitifs
 - La formation en entreprise au Canada est trop faible
 - Évaluation des politiques publiques de gestion du marché du travail au Canada
 - le filet de protection sociale est trop important et les mesures actives du marché du travail sont trop faibles
- Situation éducative
 - fuite de la formation professionnelle par les jeunes et gestion des enseignants

6



Le Virage main-d'œuvre : mesures destinées aux individus

- Création de mesures d'insertion et de réinsertion
 - Trois mesures : stage en entreprise, retour aux études, travaux communautaires
 - Mesures temporaires à permanentes
- Mobilisation des organismes communautaires
 - aide psychosociale et club de recherche d'emploi
- Réforme de la formation professionnelle


7



Virage main-d'œuvre : mesures destinées aux entreprises

- Création de programmes de subvention au développement de la formation en entreprise
 - Création des crédits d'impôt par la suite
 - Soutien sous forme d'expertise
- Activation/réactivation des structures d'identification de besoins
 - Relance des commissions de formation professionnelle,
 - Transformation des services d'éducation des adultes en service aux entreprises
 - création des comités sectoriels de main-d'œuvre
- Formation sur mesure

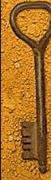
8



Virage main d'œuvre : rapprochement économie/éducation

- Repositionnement des différents segments de l'éducation des adultes
 - Volonté de développement de la formation en entreprise par une stratégie d'incitation
 - L'éducation populaire devient un service externe de main-d'œuvre
 - La formation des sans emploi prend une plus grande importance par l'usage plus intensif de l'achat de cours
- Accentuation de la régulation de contrôle des acteurs économiques sur le développement de la formation des adultes et de la formation professionnelle.


9



Virage main d'œuvre : rapprochement économie/éducation

- Diversification des modes d'interventions des institutions scolaires en matière de formation des adultes :
 - formation sur mesure, raccrochage scolaire, rénovation de la formation professionnelle et technique
- Valorisation de la formation professionnelle
 - auprès des jeunes par l'élévation de la norme scolaire d'entrée en FP
 - auprès des employeurs
 - Réforme de programmes en FPT
 - Réforme des modes de planification en FPT
- Valorisation de la formation en entreprise
 - Stratégie de soutien à l'investissement en formation en entreprise

10



T1/M2 Les réajustements stratégiques (contexte)

- Situation économique toujours turbulente
 - Crise de l'emploi n'est pas résorbée, elle s'amplifie entre 1990 et 1992
- Référent cognitif
 - Esprit néo-libéral + lutte au déficit public
 - Le discours sur les changements économiques : mondialisation, nouvelle économie, économie du savoir
 - Montée de l'apprentissage tout au long de la vie
- Situation politique
 - Changements de gouvernement au fédéral et au provincial
- Situation éducative
 - échec de la réforme de l'enseignement professionnel : les jeunes n'y viennent pas plus

11




Les réajustements stratégiques : les mesures destinées aux individus

- Poursuite des dispositifs d'insertion
 - Articulation étroite avec l'assurance chômage et le bien-être : « forte » incitation à s'inscrire à des cours
- Développement des formes communautaires de soutien par le développement des entreprises d'insertion

12

ANNEXE II



Les réajustements stratégiques : les mesures visant la FPT

- Changement de stratégie en FP : valorisation pédagogique plutôt que normative
- Mode de planification des programmes
 - Appel systématique aux partenaires économiques lors de la création et de la modification des programmes
 - Introduction dans les programmes de FPT d'activités planifiées localement

13



Les réajustements stratégiques : les mesures destinées aux entreprises

- Formation en entreprise
 - Fins des programmes de subventions (mais pas des crédits d'impôts)
 - Loi 90 sur la formation de la main-d'œuvre
- Réorganisation du réseau main-d'œuvre pour faciliter l'expression de la demande
 - De la SQDM à Emploi-Québec et la CPMT
 - Politique de l'action sectorielle


14



les réajustements stratégiques : Éléments de compréhension

- Réorientation du mouvement de professionnalisation
 - Maintien d'une régulation de contrôle de l'éducation par des acteurs économiques
 - Appel systématique aux partenaires économiques (Comités sectoriels, CNPFPT, commission des partenaires du marché du travail).
- Changements de stratégie des pouvoirs publics
 - Fin de l'incitation et son remplacement par un plus forte « coercition » en formation en entreprise
 - Valorisation pédagogique de la formation professionnelle


15



T2M3

L'«Air» de l'éducation et de la formation tout au long de la vie


16



Le contexte

- Situation économique
 - Retour à une croissance économique (stable à forte): apparition de pénuries de main-d'œuvre
- Référents cognitifs
 - Économie du savoir
 - Innovation comme facteur de croissance
 - Éducation et formation comme facteur d'innovation
 - Compromis justice/efficacité
 - Apprentissage tout au long de la vie
- Situation politique et éducative
 - Entrée dans une réforme à large échelle du système éducatif incluant l'éducation et la formation des adultes


17



Politique de l'EA en 2002 : les principes

- 1^{er} principe : L'accès au savoir pour tous et le partage des savoirs sont des facteurs d'épanouissement des personnes, de développement économique et de cohésion sociale.
- 2^e principe : L'affirmation du droit à l'éducation doit se traduire par des conditions d'exercice de ce droit qui permettent d'assurer la possibilité d'un apprentissage permanent et la réussite des projets de formation.
- 3^e principe : Tout en misant sur la concertation et le partenariat, l'État doit assumer une responsabilité centrale dans la formation continue.
- 4^e principe : L'État, les organismes et les réseaux ne sont pas les seuls responsables de la mise en œuvre de l'éducation des adultes.


18



Politique de l'EA : les orientations

- Assurer la formation de base
- Maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes
- Valoriser les acquis et les compétences
- Lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance

19



Politique de l'EA : le contenu

- Accès à la formation
 - formation de base, réponse à la demande individuelle et formation à certaines populations comme les immigrants, les handicapés, les agriculteurs et les jeunes adultes
- Assurer la disponibilité des ressources :
 - Assurer un financement qui tienne compte de l'augmentation de la demande (en tenant compte des différentes sources : privée et individuelle ;
- Agir sur la qualité des services
 - reconnaissance des acquis (expérientiels, professionnels et ceux des immigrants)
 - les services en aval comme l'évaluation
- Reconnaissance des différents segments de formation :
 - éducation populaire, système scolaire, entreprise, formateurs privés.
- Mise en réseau des différents lieux de formation, incluant les lieux de concentration de la demande

20



Comprendre la politique

- Fortement inspirée par les politiques internationales
 - Compromis entre justice et efficacité économique
 - Reconnaissance de l'existence de différents lieux de formation
 - Reconnaissance de différentes formes éducatives : formation formelle, non-formelle et informelle
 - Importance de l'expression individuelle et organisationnelle de la demande de formation
 - Priorité à la reconnaissance des acquis
 - Responsabilité et financement partagé : entre État, employeurs, individus.


21



Comprendre la politique : Droit et politique

- ≠ reconnaissance d'un droit universel à l'éducation et à la formation pour les adultes.
- Insistance sur l'accessibilité à la formation de base et à l'alphabetisation.
- Droit à la reconnaissance formelle des acquis et des compétences,
 - dans un contexte formel des apprentissages déjà réalisés
 - ≠ droit universel à la reconnaissance des acquis
- Responsabilité individuelle qui peut se manifester par des mesures d'épargne à la formation.
 - Le plan d'action s'engage à examiner la question de la meilleure formule mais il faut rappeler qu'à cet égard il existe au niveau fédéral des formules d'épargne. La réalité devance la politique.


22



Comprendre la politique : les oublis

- La politique est muette sur un ensemble d'éléments
 - La contribution des collèges et des universités n'est pas mentionnée alors que 100 000 adultes fréquentent l'université par exemple
- Elle n'est pas explicite sur un ensemble de pratiques nouvelles : la formation à l'environnement ou la formation à la santé


23



Conclusions

- Passage d'une politique de fait à une politique formelle
- Production de la politique explicite
 - Rencontre d'une conjoncture internationale avec un contexte local de réforme majeure du champ éducatif
- Les effets de la politique explicite
 - Retour à des fondations de l'EA : diversification et lutte contre les inégalités
 - Reconnaissance de la formation a vocation professionnelle qui devient un objet politique
 - Élargissement de la conception de l'égalité éducative

24



Conclusions

- Nécessité de l'évaluation de la mise en œuvre
- Dégager les zones d'innovation.

25

ANNEXE II

Présentation de la *Semaine québécoise des adultes en formation* par Jean-Marie Ladouceur et Pierre Pagé, chargés de projet à la coordination régionale de la SQAF

La *Semaine québécoise des adultes en formation*, entre CONFINTÉA V et CONFINTÉA VI

Le Canada, le Québec, son gouvernement et sa société civile sont signataires de la déclaration de Hambourg. Le Québec, l'ICÉA et le Canada ont mis en œuvre l'article 26 de la déclaration de Hambourg : « À cette fin, nous nous engageons [...] à instaurer une semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes ».

À cet effet, les grandes lignes de la réponse de l'ICÉA ont été de créer une semaine tout à la fois proche des adultes, inclusive, participative et pluridimensionnelle.

Il importe ici de rendre hommage à trois personnes, trois apprenants remarquables à qui nous devons, en grande partie, cette semaine, à savoir messieurs Paul Bélanger et Bernard Normand, ainsi que madame Pauline Marois qui dirigeait la délégation canadienne et québécoise présente à Hambourg en 1997.

Passons maintenant aux suites de la mise en œuvre de cette semaine, qui nous conduisent à CONFINTÉA VI. Cette semaine a changé le paysage des adultes du Québec et du Canada.

Désormais, on reconnaît qu'il y a 1001 façons d'apprendre et 1001 possibilités d'apprendre. On observe également l'émergence d'une culture de l'apprentissage qui a permis de développer le goût d'apprendre et de créer les possibilités de le faire.

Cette semaine a permis de « faire de l'éducation des adultes une joie, un moyen, un droit et une responsabilité partagée ». *Article 27 de la déclaration de Hambourg*. Cette semaine est maintenant présente dans 17 régions du Québec. Elle est soutenue par des dizaines d'organisations nationales. Elle touche à une grande diversité de milieux de l'éducation formelle, informelle et non formelle.

Pour des milliers de femmes et d'hommes, cette semaine est l'occasion idéale de mettre en valeur leur cheminement éducatif et leurs réussites. Elle les reconnaît comme adultes apprenants. Cette semaine nous permet à tous de parler des conditions effectives de l'apprentissage dans toutes les dimensions de notre vie, que nous soyons des travailleurs, de jeunes adultes, des femmes ou des personnes plus âgées.

« L'agenda pour l'avenir », le document issu de CONFINTÉA V, nous fait découvrir la grande richesse des voies de l'apprentissage.

Les activités éducatives réalisées durant la *Semaine québécoise des adultes en formation* sont autant d'exemples de cette diversité à laquelle participent de nombreuses organisations. Citons le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), la radio communautaire de Sherbrooke et les Caisses populaires du Bas-Saint-Laurent. Sans oublier des activités comme la fête en Gîm avec les hameçons salés, le vidéogramme de Lanaudière, car « Apprendre dans Lanaudière, ça vaut le coup! », ou le colloque de la Vallée des Tisserands.

Cette diversité est palpable, que ce soit à travers la reconnaissance sociale des réussites éducatives de la Beauce avec tous les milieux de formation ou les coups de cœur de la population du Centre-du-Québec.

Finalement, nous sommes tous des apprenants et nous voulons que, à l'occasion de CONFINTÉA VI, les gouvernements poursuivent le mouvement mondial de l'apprentissage tout au long de la vie amorcé lors de CONFINTÉA V.

Merci à tous!



Jean-Marie Ladouceur



Pierre Pagé



Daniel Baril

Allocution de monsieur Daniel Baril, Chargé de projet aux politiques en éducation des adultes à l'ICÉA, présentée le vendredi 24 octobre 2008

Il faut défendre le droit à l'éducation des adultes

Dans le cadre de cette conférence, j'aimerais partager avec vous mes réflexions à l'égard de la situation du droit à l'éducation et des principaux défis qui se posent à nous, selon moi. Une petite précision d'entrée de jeu : je ne suis pas un spécialiste des questions juridiques touchant au droit à l'éducation.

Mais au cours des 10 dernières années, je me suis penché très souvent sur ce que veut dire le droit à l'éducation dans la vie des gens. J'en suis arrivé à identifier quatre défis que je vous présenterai en conclusion.

Au cours de ma conférence, je vous ferai part des grandes lignes de ma réflexion. Je n'aurai pas le temps d'entrer dans le détail. Mon but sera de mettre en évidence les grandes articulations de cette réflexion. Je proposerai aussi quelques pistes d'action à explorer pour faire respecter le droit à l'éducation des adultes et pour le développer.

Mes exemples se limiteront au Québec. Je n'ai pas les connaissances suffisantes des lois des autres provinces canadiennes pour élargir mon analyse. Mais je crois que mes conclusions s'appliquent aussi à la situation canadienne. D'après moi, il y a un grand consensus des États développés autour des choix à faire en matière de droit à l'éducation.

Ma conférence comprendra quatre éléments de réflexion. En guise d'introduction méthodologique, je présenterai le schéma d'analyse qui me sert de toile de fond. Par la suite, je proposerai un bref survol des lois, des services et des politiques.

J'indiquerai quelques données qui montrent la performance du Québec et, avant de conclure, j'exposerai un modèle de politique en éducation des adultes. Enfin, je terminerai en avançant quatre défis.

Dans cette conférence, je développerai une idée centrale :

un choix semble fait par l'État québécois en matière de droit à l'éducation, mais je ne crois pas que ce choix soit le résultat d'un débat de société. Il répond à une vision des obligations imposées à un État en matière de droit à l'éducation pour les adultes. Mais il y a d'autres visions.

1. Premier élément de réflexion : quelques distinctions de base s'imposent pour évaluer l'état du droit à l'éducation

Mon premier élément de réflexion porte sur la grille d'analyse que j'utilise. Mon évaluation de la situation du droit à l'éducation s'appuie sur un schéma d'analyse qui est assez simple et qui permet de situer rapidement les stratégies à la base des choix que nous faisons en matière de droit à l'éducation.

En voici les grandes composantes.

ANNEXE II

1.1. Les niveaux de manifestation du droit à l'éducation

Premièrement, il y a deux grands niveaux de manifestation du droit à l'éducation¹. D'abord, il y a le niveau des manifestations morales du droit. Ce niveau est l'expression des aspirations et des idéaux. Il est aussi le lieu où s'affirme la valeur que nous accordons au rôle joué par l'éducation dans l'épanouissement de l'individu et dans le développement de son potentiel dans toutes les dimensions de sa vie. Ce niveau propose un engagement humaniste à l'égard du droit à l'éducation.

Ensuite, il y a le niveau des manifestations juridiques du droit. Ce niveau traduit un engagement collectif à l'égard des aspirations, des idéaux et des valeurs touchant le développement du potentiel des individus.

À ce niveau, la valeur morale accordée au droit à l'éducation est renforcée par des garanties juridiques. Il s'agit d'incarner nos aspirations, nos idéaux et nos valeurs dans des lois.

1.2. Les formes de manifestation du droit à l'éducation

Deuxièmement, sur ces deux niveaux, le droit se manifeste selon différentes formes. Chacune de ces formes impose des obligations toujours plus grandes à l'État. La forme la moins contraignante consiste en l'expression des intentions dans une politique, dans des déclarations ministérielles ou dans des déclarations d'intentions gouvernementales.

Un engagement plus ferme réside dans les acquis résultant d'une offre de services. Enfin, la véritable expression du droit s'incarne dans les constitutions, les chartes, les lois et, au plan international, les pactes et les conventions.

1.3. Proposition d'un schéma d'analyse

On peut donc imaginer un tableau permettant de situer les choix stratégiques en matière de droit à l'éducation. Un premier axe, de haut en bas, situerait les dimensions du droit. Vous auriez en haut, le niveau moral, et en bas, le niveau juridique.

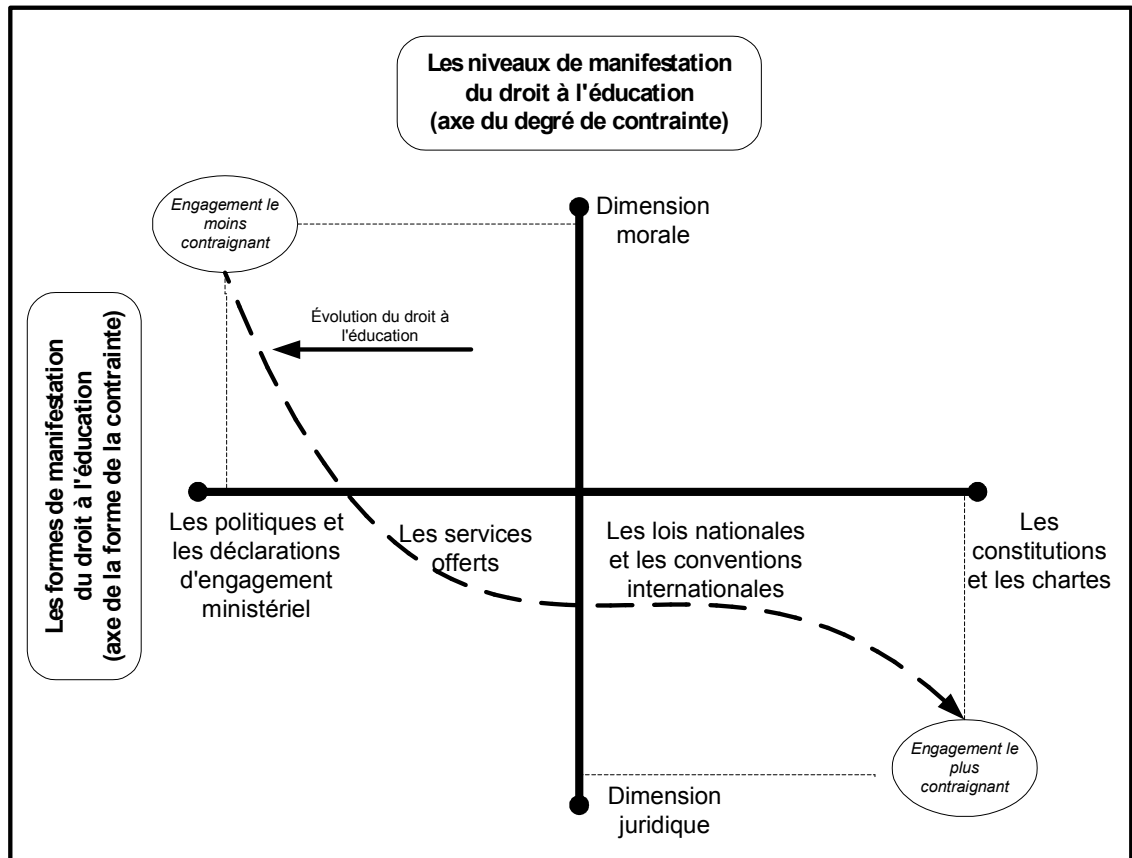
Le sens de cet axe traduirait le degré de contrainte juridique protégeant le droit à l'éducation. Un second axe, de gauche à droite, résumerait les formes que prend le droit à l'éducation.

À gauche, nous aurions les déclarations d'intention qui s'expriment surtout dans les politiques, soit les formes les moins contraignantes.

À droite, nous aurions les chartes et les constitutions, c'est-à-dire, les formes les plus contraignantes.

Au centre de cet axe, nous aurions les services offerts, les lois nationales et les conventions internationales. Cet axe indiquerait le degré de contrainte imposée à l'État en matière de droit à l'éducation.

¹ J'emprunte cette distinction à un avis du Conseil supérieur sur l'éducation intitulé *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*. Voir les pages 24 à 26.

Schéma synthèse de la grille d'analyse

Ce schéma nous permet de voir le chemin que prend normalement l'évolution du droit : de l'expression morale du droit à l'éducation à son expression juridique dans des constitutions et des chartes.

Ainsi, à titre de premier élément de réflexion, je souhaitais proposer deux distinctions concernant les niveaux et les formes de manifestation du droit à l'éducation. En résumé, le droit à l'éducation est une réalité morale et juridique qui prend des formes variées qui imposent des contraintes différentes à l'État.

Il importe donc de garder à l'esprit qu'il est différent d'exiger le respect d'une valeur que d'exiger le respect d'une loi. Mais il est aussi important de souligner que l'expression morale du droit à l'éducation est tout autant une avancée que l'est une garantie juridique.

L'essentiel est de cheminer vers des protections juridiques de plus en plus solides.

ANNEXE II

2.1. Des lois importantes imposent des obligations

Du côté des lois, il y en a trois plus importantes. Premièrement : la *Charte des droits et libertés de la personne*. À l'article 40 de cette Charte, on peut lire que « toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite »².

Pour comprendre ce que veut dire cette garantie, il faut se tourner vers le contenu de la *Loi sur l'Instruction publique*³.

La *Loi sur l'Instruction publique* propose quatre assises au droit à l'éducation. Chacun de ces fondements donne lieu à des obligations imposées à l'État.

D'abord et avant tout, la *Loi sur l'Instruction publique* institue le droit aux services éducatifs aux adultes. L'article 2 de la loi précise que « [T]oute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus » par la loi.

Ces services regroupent l'ensemble des cours donnés pour accéder à un diplôme d'études secondaires, soit une formation de base. Ils incluent entre autres l'alphabétisation et la francisation.

De plus, pour rendre effectif ce droit, la loi crée les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle. Par exemple, l'article 97 de la *Loi sur l'Instruction publique* donne aux CÉA la responsabilité de « dispenser » aux adultes « les services éducatifs prévus » par la loi.

En outre, toujours dans le but de rendre effectif le droit à l'éducation, la loi instaure la gratuité des services. À l'article 3, il est dit que tout adulte « a droit à la gratuité des services d'alphabétisation et à la gratuité des autres services de formation prévus » par la loi.

Enfin, la *Loi sur l'Instruction publique* affirme le droit de représentation de l'apprenant adulte dans l'administration des services éducatifs instaurés par la loi. Ce droit de représentation se manifeste par l'octroi aux étudiants adultes d'un siège au conseil d'établissement responsable de l'administration du centre d'éducation des adultes.

La *Loi sur l'Instruction publique* propose quatre garanties en matière de droit à l'éducation pour la population adulte du Québec. D'abord et avant tout, cette loi instaure le droit à des services éducatifs. Ensuite, elle impose à l'État des obligations pour rendre effectif le droit qui est reconnu.

À cet effet, la loi crée des centres d'éducation des adultes pour offrir les services visés par le droit, elle assure la gratuité de ces services et elle reconnaît un pouvoir de représentation aux apprenants adultes.

² *Charte des droits et libertés de la personne*. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre C-12.

³ *Loi sur l'Instruction publique*. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre I-13.3.

Au Québec, il y a une autre grande loi définissant le droit à l'éducation, soit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*⁴. Cette loi impose quatre obligations en matière de formation.

D'abord, elle institue le droit à l'amélioration des compétences. À l'article 1 de cette loi, il est dit que « [L]a présente loi a pour objet d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par l'investissement dans la formation ».

Tout comme la *Loi sur l'Instruction publique*, cette loi crée certaines conditions de mise en œuvre du droit qu'elle instaure. Ainsi, la loi rend disponible un soutien financier. C'est le dispositif du 1 %. Par ce dispositif, les entreprises, dont la masse salariale dépasse 1 million de dollars, doivent consacrer 1 % de cette masse salariale à la formation de leur personnel. Cette loi propose aussi un droit de représentation aux apprenants. L'article 9 précise qu'un soutien financier sera accordé à des plans de formation qui font « l'objet d'une entente entre l'employeur et une association ou un syndicat accrédité ».

Enfin, cette loi sur la formation de la main-d'œuvre reconnaît un droit à se faire reconnaître les compétences acquises par différents moyens de formation. La *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* intègre tout un système de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, soit le *Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Ce droit à la reconnaissance des compétences, tel que précisé à l'article 25 de la loi, vise, « par le développement de divers modes de formation, à favoriser l'acquisition, la maîtrise et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en milieu de travail ». Cette reconnaissance peut même faire l'objet d'une attestation ministérielle, ce qui renforce le droit à la reconnaissance des compétences établi par la loi.

La *loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* est la base d'un droit des travailleurs à la formation. Elle propose un droit à voir sa formation soutenue financièrement. Elle fonde aussi le droit de représentation des apprenants dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre. Enfin, elle renforce le droit à la reconnaissance des compétences.

Ces deux lois importantes, soit la *Loi sur l'Instruction publique* et la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, constituent les assises du droit à l'éducation. Elles ont quelques points en commun.

Toutes deux fondent un droit à des services éducatifs. Elles créent aussi les conditions pour rendre effectif le droit qu'elles soutiennent, en assurant un financement et en instaurant un droit de représentation pour les apprenants.

Au plan juridique, on peut donc voir que le droit à l'éducation se base sur une obligation de services et la création des conditions financières pour réaliser ce droit. Il s'accompagne en plus d'un pouvoir de représentation reconnu aux apprenants adultes.

⁴ *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre D-7.1.

ANNEXE II

2.2. Des services constituent des acquis

Maintenant, je vais rapidement me pencher sur l'offre de services. Les lois proposent les garanties les plus fortes du droit à l'éducation. Mais les services, qu'ils soient fondés dans une loi ou non, constituent des acquis en matière d'offre de formation.

À cet effet, il faut mentionner que l'État soutient un réseau public d'éducation (commissions scolaires, cégeps et universités). Il y a là assurément une base importante pour le droit à l'éducation.

On trouve un autre exemple dans les lois qui créent les ministères. Celles-ci contribuent aussi à définir le droit à l'éducation. Par exemple, la *Loi créant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* donne à ce ministère de grandes responsabilités en éducation.

Ce ministère doit promouvoir l'éducation. Il doit aussi contribuer à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population.

Enfin, il a comme mission de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude⁵.

Ce mandat est large. L'État choisira l'étendue des moyens qu'il mettra en œuvre pour réaliser cette mission éducative. Par ses choix, l'État peut limiter la portée de ses responsabilités. L'important ici est de prendre connaissance de l'étendue de cette mission éducative de l'État.

Une autre loi constitutive d'un ministère donne des bases au droit à l'éducation, soit la *Loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)*⁶. Cette loi donne au MESS le mandat de promouvoir le développement de la main-d'œuvre.

À cette fin, la loi institue une concertation des partenaires : la Commission des partenaires du marché du travail et ses réseaux régional et sectoriel. Cette concertation doit participer aux activités de développement de la main-d'œuvre des établissements d'enseignement du Québec.

Rapidement, la *Loi créant le ministère de la Culture et des Communications*⁷ donne à ce ministère la responsabilité de favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

De son côté, la *Loi créant le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*⁸ rend ce ministère responsable d'encourager l'ouverture de la société au pluralisme.

⁵ *Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre M-15, art. 1.2.*

⁶ *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre M-15.001.*

⁷ *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre M-17.1.*

⁸ *Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre M-*

Au plan des garanties juridiques, nous avons vu que le financement des services fondés par des lois et le droit de représentation des apprenants adultes sont deux des avancées du droit à l'éducation. Ces deux éléments ont aussi leur propre loi.

Ainsi, la *Loi sur l'aide financière aux études*⁹ affirme qu'un étudiant qui n'a pas les ressources financières nécessaires pour étudier peut obtenir une aide de l'État. Cette loi *a priori* n'est pas destinée aux seuls étudiants en formation postsecondaire initiale, comme on pourrait le croire. Elle a une portée universelle, c'est-à-dire que toutes et tous peuvent en bénéficier.

Toutefois, plusieurs des règles et des conditions de cette loi ne sont pas adaptées à la situation de la population adulte. La loi, cependant, n'en constitue pas moins une base pour la reconnaissance que le droit à l'éducation doit inclure la création des conditions qui le rendent effectif.

À cet effet, le soutien financier est capital, ce que reconnaît la *Loi sur l'aide financière aux études*.

Nous avons aussi vu que l'un des moyens pour rendre effectif le droit à l'éducation est de donner aux apprenants adultes un pouvoir de représentation dans les décisions éducatives qui les concernent. Il existe au Québec une loi touchant aux associations d'étudiants, soit la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*¹⁰.

Cette loi fonde le droit d'association. Sur cette base, elle instaure la garantie qu'une association étudiante sera reconnue par l'établissement comme seule représentante des étudiants. À cet effet, cette loi institue le droit exclusif de l'association étudiante de siéger à ces instances au nom des étudiants. Cette loi, tout comme la *Loi sur l'aide financière aux études*, n'est pas destinée aux seules populations de jeunes étudiants en formation initiale. Sa portée s'étend aussi aux étudiants adultes.

Ce survol sommaire des lois et des services qui donnent des assises au droit à l'éducation montre que l'État québécois a une mission éducative large. Non seulement l'État québécois reconnaît aux adultes un droit à l'éducation, il crée aussi des garanties pour rendre effectif ce droit.

2.3. Des politiques qui élargissent la vision du droit à l'éducation

Les lois donnent des garanties au droit. Les services donnent des acquis à ce droit. De leur côté, les politiques présentent une vision et des orientations posant la toile de fond de la conception du droit à l'éducation. Nous sommes ici sur le terrain de l'expression morale du droit à l'éducation.

⁹ *Loi sur l'aide financière aux études*. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre A-13.3.

¹⁰ *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Éditeur officiel, L.R.Q., chapitre A-3.01.

ANNEXE II

En mai 2002, le gouvernement du Québec adopta une politique muséale¹¹. L'une des orientations d'action de cette politique vise à « favoriser le développement de programmes éducatifs ».

À cette fin, la politique veut ouvrir davantage les portes des musées à des « clientèles » [m]oins traditionnelles tels les familles, les adolescents, les analphabètes, les personnes du troisième âge, bref toute une gamme d'individus, de groupes, d'associations qui ne fréquentent pas naturellement les musées ou encore des clientèles que l'on voudrait mieux fidéliser¹².

Pour ce faire, précise la politique muséale, il faudra adapter les activités et les produits. Ces objectifs « d'ouverture et d'accessibilité » des musées, « lieux de transmission du savoir », contribuent à développer le « plaisir de l'apprentissage et de la découverte »¹³.

Cette politique constitue donc une reconnaissance morale du droit à l'apprentissage des savoirs culturels. Soucieuse de favoriser une participation égalitaire, la politique muséale souligne que les institutions doivent adapter leurs services éducatifs aux diverses populations ne fréquentant pas les musées.

La politique met l'accent sur l'ouverture et l'accessibilité des institutions. Plus intéressant encore, les objectifs éducatifs de la politique muséale invitent à développer le plaisir d'apprendre.

Deux ans plus tôt, le gouvernement du Québec de l'époque avait adopté une politique de la lecture et du livre¹⁴. Cette politique reconnaît toute l'importance de savoir lire dans notre société. L'absence d'une maîtrise de la lecture, précise la politique, « condamne à l'isolement »¹⁵. Cette politique rappelle que « l'absence des connaissances de base telles que savoir lire, écrire et compter freine la capacité d'apprendre »¹⁶.

Devant les taux importants de faible littératie, la politique juge que :

*À l'aube du XXI^e siècle, une politique de la lecture visant à combattre l'analphabétisme n'est donc pas un anachronisme, mais une nécessité pour toute société qui croit à l'égalité des chances pour ses citoyens*¹⁷.

Dans ce contexte, la politique propose comme orientation d'action de « garantir aux non-lecteurs et aux populations en difficulté de lecture l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'éducation et à la culture »¹⁸.

11 QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Vivre autrement ... la ligne du temps, Politique muséale, Québec, 2000, pp. 66.*

12 *Ibid.*, p. 26.

13 *Ibid.*, p. 27.

14 QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Le temps de lire, un art de vivre, Politique de la lecture et du livre, Québec, 1998, pp. 115.*

15 *Ibid.*, p. 1.

16 *Idem.*

17 *Ibid.*, p. 5.

18 *Ibid.*, p. 6.

Enfin, en 2001, le Québec se dotait d'une politique de la science et de la technologie dont l'un des axes porte sur l'acquisition et le partage du savoir¹⁹. L'appropriation de la science est une dimension importante de la politique de la science et de la technologie.

À cet effet, la politique souligne l'apport important de *[l]a transmission des connaissances scientifiques et techniques destinées au grand public par les médias, les musées, les bibliothèques et les organismes de promotion, de diffusion, de vulgarisation et de loisir scientifique*²⁰.

La politique reconnaît la nécessité de l'acquisition de connaissances scientifiques par la population.

Elle y voit même une condition pour une citoyenneté éclairée : *la rapidité des changements dans les sphères du travail, de la consommation et du loisir ainsi que la multiplication des enjeux dont la maîtrise requiert des connaissances et des compétences en science et en technologie font de l'appropriation de celles-ci un impératif collectif pour l'exercice d'une citoyenneté avertie*²¹.

Ce contexte « suppose le large partage démocratique d'une culture de base dans ces domaines et une compréhension également partagée des enjeux afférents »²².

La politique propose une vision large des connaissances scientifiques qu'un citoyen doit posséder : « *que ce soit en matière de nutrition, de santé ou d'environnement, chaque citoyen et chaque citoyenne a avantage à posséder les informations susceptibles d'influer sur sa condition ou celle de ses proches* »²³.

Devant cette importance des connaissances scientifiques dans la vie des gens, la politique précise que : « *le premier défi à relever est donc celui de hausser, à l'échelle de tout le territoire, le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises* »²⁴.

Il y a donc au Québec la base d'un droit moral à l'éducation culturelle et à l'éducation scientifique.

Mais il y a au Québec une politique qui touche directement à l'éducation des adultes, soit la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*²⁵. Cette politique constitue le principal document où l'État québécois exprime spécifiquement son engagement moral à l'égard du droit à l'éducation pour la population adulte.

À ce sujet, la politique base ses actions sur des principes. Entre autres, par rapport au droit, la politique affirme que le *[d]roit à l'éducation doit se traduire par des actions favorisant la demande de formation permettant l'apprentissage tout au long de la vie et la réussite des projets de formation*²⁶.

¹⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Savoir changer le monde, Politique québécoise de la science et de la technologie*, Québec, 2001, pp. 169.

²⁰ *Ibid.*, p. 9. — ²¹ *Ibid.*, 41. — ²² *Idem.* — ²³ *Ibid.*, p. 42. — ²⁴ *Idem.*

²⁵ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, pp. 43.

²⁶ *Ibid.*, p. 3.

ANNEXE II

Pour respecter cette obligation, la politique stipule que *l'État doit assumer une responsabilité centrale dans l'éducation des adultes et la formation continue; cette responsabilité s'exerce dans la concertation et le partenariat*²⁷.

Pour clarifier le champ couvert par le droit à l'éducation des adultes, la politique reprend explicitement la définition de l'éducation tout au long de la vie proposée par la déclaration de la Cinquième conférence de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA V).

*La formation considérée comme un processus qui dure toute la vie a pour objectifs de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les habiliter à faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble, et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi qu'une participation éclairée et créative des citoyennes et des citoyens à la vie de la collectivité, bref, de permettre aux individus et aux communautés de prendre leur sort et celui de la société en main pour pouvoir relever les défis de l'avenir*²⁸.

Définitivement, le droit à l'éducation des adultes a des bases au Québec. Des lois imposent des obligations, des services sont devenus des acquis et des politiques proposent une vision et des orientations larges.

3. Troisième élément de réflexion : sommes-nous à la hauteur?

Le droit comporte ainsi deux dimensions : morale et juridique. Il se manifeste aussi sous différentes formes : les politiques, les services et les lois. Selon moi, il existe au Québec une base au droit à l'éducation. Est-ce que la situation de l'éducation des adultes est conforme aux garanties, aux acquis et à la vision large des politiques? Sommes-nous à la hauteur ?

Quelques données de base, quant à nos résultats, permettront de prendre la mesure de l'étendue des défis.

Pour mesurer notre succès en matière de respect du droit à l'éducation, on peut regarder les niveaux de scolarité et de littératie. Ces deux mesures nous confrontent à notre volonté de faire respecter le droit à l'éducation.

²⁷ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, Québec, 2002, p. 3.*

²⁸ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, Québec, 2002, p. 2.*

À propos de la scolarité, on compte au Québec 1,5 million de personnes âgées de 25 ans et plus qui n'ont pas un diplôme d'études secondaires²⁹. C'est 31 % de cette population, soit une personne sur trois. Quant à la littératie, 80 % des personnes sans diplôme d'études secondaires se classent aux niveaux 1 et 2³⁰.

Les personnes se classant à ces deux niveaux éprouvent des difficultés à bien comprendre l'information véhiculée par écrit. Au total, 49 % de la population de 16 ans et plus est de niveau 1 et 2³¹. Les personnes se situant au premier niveau constituent 16 % de la population adulte³².

Le droit énoncé dans la *Loi sur l'Instruction publique*, et renforcé par la *Charte des droits et libertés de la personne*, ne veut pas seulement dire que les services doivent exister. Il veut aussi dire que toutes et tous ont le droit de posséder l'éducation visée par ce droit. Comme le souligne la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, le diplôme d'études secondaires est la « norme sociale de référence » visée par la formation de base³³.

Qui plus est, toujours selon la politique d'éducation des adultes, comme nous le soulignons plus haut, « l'affirmation du droit à l'éducation doit se traduire par des actions favorisant (...) la réussite des projets de formation »³⁴.

Les décideurs aiment bien la gestion par résultats. Si l'on regarde les niveaux de faible scolarité et de faible littératie, force est de constater qu'il reste du travail à faire pour que le droit à l'éducation soit pleinement respecté, tel qu'il existe au Québec.

De son côté, la mesure de la participation est aussi une bonne manière de vérifier l'effectivité du droit à l'éducation. Un droit qui ne donne pas lieu à une participation réelle est un droit qui reste théorique et virtuel. Dans l'ensemble, on constate une faible participation.

Au Québec, la participation se situe entre 30 et 35 %. Le Québec est une des provinces canadiennes qui affiche les moins bonnes performances à ce sujet. Non seulement le taux de participation reste bas, mais il existe des inégalités parmi ceux qui participent.

Les personnes moins scolarisées participent moins que celles qui le sont plus; les personnes plus âgées, moins que les populations plus jeunes; les travailleurs sans emploi, moins que les travailleurs en emploi; les travailleurs dont l'emploi est de type « col bleu », moins que les travailleurs dont la classe d'emploi est de type « col blanc ».

Enfin, certaines populations participent beaucoup moins que d'autres segments de la population, notamment, les populations autochtones, les personnes handicapées et les populations immigrantes.

²⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *État de la formation de base des adultes au Québec*, Québec, 2005, p. 5.

³⁰ QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littéracie : un défi porteur d'avenir, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)*, 2003, Québec, 2006, p. 81.

³¹ *Ibid.*, p. 52.

³² *Idem.*

³³ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique gouvernementale*, op.cit., p. 9.

³⁴ *Ibid.*, p. 3.

ANNEXE II

Ces dernières années, des chercheurs et des organismes, tel l'ICÉA, se sont penchés sur la problématique des obstacles à la participation. Chaque obstacle est un frein à l'accessibilité. Pour cette raison, un obstacle illustre une infraction au droit à l'éducation.

Dans cette optique, lever les obstacles à la participation revient à faire respecter le droit à l'éducation. Quels sont les principaux obstacles? Selon plusieurs études, le manque de temps (incluant la conciliation famille-travail-formation) et le manque de ressources financières disponibles pour la formation sont les principaux obstacles freinant la participation des adultes à la formation. Vous remarquerez que ce sont des obstacles structurels. C'est-à-dire que les individus n'ont pas la capacité de solutionner ces obstacles par leurs seuls moyens. L'organisation de la société est à revoir.

On constate aussi qu'il y a une grande diversité d'acteurs à la grandeur du territoire. Mais cette grande diversité d'acteurs pose un défi : il faut mobiliser cette diversité au profit d'un respect du droit à l'éducation, dans ses dimensions morale et juridique. La concurrence et la compétition, les dédoublements et les lourdeurs administratives vont à l'encontre d'une mobilisation optimale de toutes les ressources pour le respect du droit à l'éducation.

Nous nous sommes donné des lois, des services et des politiques. Devant la performance du Québec, on peut se demander si toutes les ressources sont mobilisées pour faire respecter le droit à l'éducation.

Un dernier élément du bilan du Québec vient remettre en question le respect accordé au droit à l'éducation. Nous avons vu que les politiques d'éducation des adultes, de la lecture et du livre, des musées et de la science proposent une vision assez large des engagements moraux du Québec à l'égard du droit à l'éducation.

Si on se tourne du côté des objectifs affichés par les décisions gouvernementales en matière d'éducation et de formation des adultes, on constate que tous les besoins et les objectifs éducatifs ne font pas l'objet d'une même reconnaissance par l'État.

Dans les décisions en éducation et en formation des adultes, les objectifs d'employabilité sont prédominants. Il y a peu d'ouverture à la diversité des objectifs éducatifs (santé, environnement, culture, connaissance scientifique, interculturelisme, culture de la paix et de la non-discrimination).

Rien n'illustre mieux cette tendance que la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Celle-ci limite son champ d'intervention au seul domaine de la formation de base et de la formation de la main-d'œuvre.

Globalement, le Québec compte sur une base en matière de droit à l'éducation pour les adultes. Or, si on regarde les faibles niveaux de scolarité persistants, les faibles taux de participation, les obstacles structurants à la participation, la faible prise en compte de la diversité des objectifs et des besoins éducatifs, il me semble que le droit qui s'exprime dans les lois, les services et les politiques n'est pas pleinement respecté au Québec.

4) Quatrième élément de réflexion : que pouvons-nous dire des choix qui sont fait en matière de droit à l'éducation?

Pour essayer de comprendre les choix de l'État québécois en éducation et en formation des adultes, on peut se pencher sur un modèle proposé dans le plan d'action qui a été publié avec la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*³⁵.

Ce modèle illustre bien une approche de plus en plus répandue à l'égard des responsabilités de l'État en matière de droit à l'éducation.

Ce modèle comporte trois éléments de base. Le premier élément concerne la formation initiale des jeunes, c'est-à-dire la formation des jeunes « en continuité de parcours ».

À ce sujet, ce modèle juge que l'État doit assurer l'accessibilité, c'est-à-dire garantir « la gratuité de l'éducation préuniversitaire et des frais de scolarité relativement bas à l'université »³⁶.

Les deux autres éléments portent sur l'éducation et la formation des adultes. D'abord, en ce qui a trait à la formation de base, ce modèle avance que l'État a la responsabilité de financer les services qui permettent aux individus « l'accès gratuit à un premier diplôme »³⁷.

Puis, pour ce qui a trait au reste de l'éducation et de la formation des adultes, soit tout ce qui ne relève pas de la formation de base, ce modèle considère qu'il faut que les individus investissent dans leur formation, que les entreprises investissent dans la formation de leur personnel et que les établissements autofinancent leurs services de formation continue.

Pour ce modèle, cela se justifie parce que l'éducation et la formation des adultes est un bénéfice pour l'individu ou l'entreprise.

Ainsi, selon ce modèle, en éducation et en formation des adultes, au-delà de la formation de base, il faut établir « un véritable mécanisme d'offre et de demande de formation continue »³⁸.

L'offre de services en matière d'éducation des adultes et de formation continue, au-delà la formation de base, se financerait en très grande partie par la contribution des employeurs et des individus.

Le modèle qui est ainsi décrit instaure un double système d'éducation. D'une part, l'État doit garantir une formation initiale aux jeunes générations. D'autre part, en éducation et en formation des adultes, l'État doit garantir une formation de base, soit un premier diplôme d'études secondaires.

Le reste de l'éducation et de la formation des adultes doit être soumis à une logique de marché.

³⁵ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p.40.

³⁶ *Ibid*, p. 36.

³⁷ *Ibid*, p. 36.

³⁸ *Ibid*, p. 37.

ANNEXE II

Ce modèle propose une vision des responsabilités de l'État en matière d'égalité des chances et de droit à l'éducation pour les adultes : l'obtention du diplôme d'études secondaires.

On voit dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* une illustration de cette vision du droit à l'éducation. Cette politique impose trois limites aux responsabilités de l'État.

Dans un premier temps, la politique d'éducation des adultes limite les domaines sous la responsabilité de l'État. Seuls les domaines de la formation de base et de la formation de la main-d'œuvre sont inclus dans la politique de l'éducation des adultes.

La politique d'éducation des adultes n'étend pas son champ de responsabilités au domaine de la culture, de l'éducation populaire, de l'éducation des adultes à l'enseignement postsecondaire, de l'éducation scientifique, de l'éducation à la santé ou à l'environnement, de l'éducation interculturelle ou de l'éducation à la citoyenneté.

Ensuite, la politique limite ses objectifs éducatifs au développement de l'employabilité qui est prédominant. Enfin, conséquence de ces deux premières limites, la politique d'éducation des adultes limite sa vision des responsabilités financières de l'État au soutien de la formation et de la qualification de base liées à l'employabilité.

Pour le reste, il faut instaurer « une véritable dynamique de l'offre et de la demande », soit privatiser l'éducation et la formation des adultes, ce qui est le contraire d'un droit.

En conclusion, selon le plan d'action de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, « [l']enjeu pour les prochaines années est de trouver les moyens par lesquels une véritable dynamique de l'offre et de la demande pourrait s'instaurer au Québec.

Cette dynamique concerne au premier chef les individus sur le marché du travail et les employeurs, les établissements d'enseignement et l'État. »³⁹.

5. En conclusion : quatre défis en matière de droit à l'éducation des adultes.

Le droit à l'éducation des adultes a donc une base au Québec. Mais si on regard la performance du Québec en éducation et en formation des adultes, je crois que l'on peut dire que le droit à l'éducation des adultes, tel qu'il existe, n'est pas respecté.

On peut trouver une explication de cette situation dans un modèle qui semble guider l'État dans la définition de ses responsabilités en éducation et en formation des adultes.

Ainsi, l'État québécois semble dire qu'au nom de l'égalité des chances, seule l'acquisition d'une formation de base relèverait de ses responsabilités.

³⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, p. 37.

Dans un tel contexte, quels sont les défis à relever pour défendre et faire progresser le droit à l'éducation des adultes? Selon moi, quatre défis urgent ressortent.

- 1. À court terme, il faut faire appliquer les lois existantes. Ces lois fournissent des garanties juridiques. C'est une condition pour réussir à faire augmenter le niveau de scolarité de base et la participation des personnes peu scolarisées. Rappelons-nous qu'au Québec, « toute personne à droit aux services » qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.*
- 2. À moyen terme, il faut traduire en loi les acquis en matière de services, ainsi que les intentions qui sont exprimées dans les politiques. Les engagements moraux en faveur du droit à l'éducation sont une avancée, mais ils sont peu contraignants. Il faut adopter des lois, ou améliorer celle existantes, en éducation des adultes pour inclure les objectifs divers exprimés dans les services et les politiques en place.*
- 3. À moyen et long terme, il faut continuer à développer le droit à l'éducation. Globalement, il faut ajuster les lois et les services à la perspective de l'éducation tout au long de la vie. La tâche est majeure, car il s'agit de réformer notre droit à l'éducation.*
- 4. Enfin, il y a un préalable à ces trois premiers chantiers. Inévitablement, nous devons faire les arbitrages collectifs entre ce qui, dans nos aspirations, nos idéaux et nos valeurs, devrait faire l'objet d'une garantie juridique en matière d'éducation tout au long de la vie.*

Ainsi, dans cette conférence, j'ai partagé quatre éléments de réflexion sur la situation du droit à l'éducation pour la population adulte du Québec.

- 1. Il est important de distinguer les dimensions morale et juridique du droit à l'éducation. Cela nous permet de mieux évaluer l'état d'avancement du droit et les niveaux d'intervention.*
- 2. Le droit se manifeste dans des politiques, des services et des lois. Chacune de ces formes imposent des obligations et des contraintes différentes à l'État.*
- 3. Il y a lieu d'être inquiet de la performance du Québec en matière de droit à l'éducation. Une part toujours importante de la population adulte ne possède pas un premier diplôme d'études secondaires. Les taux de participation à l'éducation des adultes demeurent faibles. Il existe de plus de profondes inégalités de participation. Les apprenants adultes font face à des obstacles structurels importants qui limitent leur participation. La diversité des acteurs de l'offre de formation n'est pas mobilisée pour faire respecter le droit à l'éducation. Enfin, la prédominance des objectifs d'employabilité s'impose au détriment d'une prise en compte de la diversité des objectifs et des aspirations éducatives de la population.*
- 4. L'État tend à privilégier un modèle de politique proposant une vision limitée des responsabilités en matière de droit à l'éducation.*

ANNEXE II

M'appuyant sur ces éléments de réflexion, j'ai mis en évidence quatre défis :

- 1. Faire respecter les lois existantes.**
- 2. Traduire en lois les acquis en matière de services et les engagements moraux exprimés dans les politiques.**
- 3. Réformer le droit à l'éducation dans le sens d'un droit à l'éducation tout au long de la vie.**
- 4. Choisir les aspirations, les idéaux et les valeurs qui feront l'objet de garanties juridiques.**

Par rapport à ce quatrième défi, nous devons nous prononcer sur une question stratégique : sommes-nous d'accord avec un état qui limite le droit à l'éducation pour les adultes à la formation de base et à l'obtention d'un premier diplôme, laissant les autres objectifs éducatifs des adultes à la logique de marché de l'offre et de la demande?

De manière explicite (modèle cité en exemple) ou implicite (au travers les actions et les priorités poursuivies) l'État québécois a fait un choix.

Est-il conforme à nos attentes? Dans ce contexte, défendre le droit à l'éducation des adultes, c'est défendre quoi?



Paul Bélanger

Synthèse de l'allocution « Les défis de CONFINTÉA VI » présentée par monsieur Paul Bélanger, professeur à l'UQAM et directeur du CIRDEP

En clôture du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF, monsieur Paul Bélanger a présenté une analyse des défis et des enjeux liés à CONFINTÉA VI. À travers l'historique des différentes conférences internationales tenues sur l'éducation des adultes depuis 1949, monsieur Bélanger a d'abord souligné l'engagement de l'ICÉA à l'égard de l'éducation des adultes, de la formation continue et de la reconnaissance du droit d'apprendre pour tous.

En effet, l'ICÉA a contribué à chacune des conférences tenues depuis 1949, lesquelles s'inscrivaient toutes dans un contexte bien particulier. CONFINTÉA I, tenue à Elsenør (Danemark) en 1949, s'inscrivait dans le contexte d'après guerre avec des thèmes comme la paix et la démocratie. CONFINTÉA II, tenue à Montréal en 1960 et organisée par l'ICÉA, s'inscrivait pour sa part dans un contexte de changement (révolution tranquille) et prônait l'importance du rôle de l'État dans l'éducation des adultes. CONFINTÉA III, tenue à Tokyo (Japon) en 1972, s'inscrivait dans un contexte de prospérité. La conférence de Tokyo avait permis d'affirmer l'importance du droit d'apprendre, notamment par plusieurs grandes campagnes d'alphabétisation à travers le monde. CONFINTÉA IV, tenue à Paris (France) en 1985, s'inscrivait dans un contexte de crise énergétique (pétrole) où le concept d'État providence était remis en question. Lors de la conférence de Paris, l'ICÉA a notamment contribué à l'adoption de la déclaration du droit d'apprendre de l'UNESCO.

Finalement, il y a eu CONFINTÉA V, tenue à Hambourg en 1997, alors que monsieur Bélanger était secrétaire général de l'Institut pour l'éducation des adultes de l'UNESCO. La conférence de Hambourg a permis d'étendre le concept d'éducation des adultes à tous les champs d'activités de notre quotidien. Ce rappel historique a permis à monsieur Bélanger de souligner le fait que, dans un contexte où les Nations Unies n'ont plus le prestige qu'elles avaient dans les années 1990, CONFINTÉA VI sera l'occasion de rappeler tous les combats menés depuis 1949 au nom de l'éducation des adultes.

Outre réaffirmer les gains obtenus lors des cinq dernières conférences internationales sur l'éducation des adultes, CONFINTÉA VI sera l'occasion de relever quatre défis majeurs qui ont été identifiés par le Conseil international sur l'éducation des adultes.

Les défis majeurs identifiés par le Conseil international sur l'éducation des adultes

La pauvreté et les inégalités économiques : dans la perspective où l'apprentissage et l'éducation peuvent permettre à un adulte d'améliorer ses conditions de vie, ces deux importantes barrières doivent servir de toile de fond à toute réflexion sur le droit d'apprendre.

La migration : dans la perspective où les droits universels ne connaissent pas de frontière, les immigrants sans papier doivent avoir eux aussi le droit d'apprendre pour refaire leur vie.

La formation de base : alors que l'alphabétisation pour les adultes est mise de côté par de nombreux fonds de développement internationaux, la situation doit changer. L'éducation des enfants ne peut être efficace sans le rehaussement des compétences des parents.

La législation : la reconnaissance du droit à l'éducation tout au long de la vie réclame des changements législatifs importants, notamment la création de droits moraux et juridiques. À la lumière des recommandations formulées lors d'au moins deux conférences préparatoires à CONFINTÉA VI (Amérique latine et Caraïbes, Asie Pacifique), ce dernier défi semble devenir une question incontournable.

Annexe III : Témoignages d'adultes apprenants

Témoignage de Françoise Cadieux, adulte apprenante

Mon nom est Françoise Cadieux. J'habite Maxville en Ontario. J'ai 4 enfants et 10 petits-enfants. J'ai travaillé chez Brown Shoe, une entreprise de fabrication de souliers, pendant 27 ans. J'ai fait des ménages dans les maisons pendant plusieurs années après cela. Maintenant, je consacre mon temps à apprendre. Depuis 5 ans, je suis inscrite au Centre À LA PAGE, à Alexandria, à quelques kilomètres de chez moi.

On m'a demandé de parler de participation et d'inclusion. Alors voici. Je pense que tous les adultes devraient avoir la chance de participer à de la formation dans leur langue peu importe où ils habitent. Que c'est une belle phrase! Je vais la répéter. Je pense que tous les adultes devraient avoir la chance de participer à de la formation dans leur langue peu importe où ils habitent. Il ne faut pas que ça reste des mots. Il faut agir. Je sais ce que la formation a changé dans ma vie. Je suis heureuse, alors que j'ai déjà été très déprimée.

Je suis confiante alors que j'ai déjà été renfermée, incapable de m'avancer pour quoique ce soit. Je sais lire, alors que toute ma vie, j'ai dû cacher le fait que je ne savais pas lire du tout, parce que je ne suis jamais allée à l'école. Je sais assez écrire maintenant pour écrire des notes et des courriels, alors qu'avant le crayon et l'ordinateur, c'était bon pour les autres. Je m'exprime, j'exprime mes pensées et mes sentiments avec facilité, alors qu'avant, je pensais que ce que j'avais à dire ne pouvait pas être intéressant, encore important pour les autres.

Je suis devant vous aujourd'hui, rayonnante, confiante, capable de m'exprimer, capable de lire et d'écrire. N'est-ce pas merveilleux! J'ai reçu et je continue à recevoir de bons services à mon centre d'alphabétisation. Je veux que tous les adultes qui le veulent vivent la même chose que moi.

Pour cela :

- il faut qu'il y ait assez d'argent pour que les centres d'alphabétisation puissent garantir qu'il y aura des services d'une année à l'autre. Saviez-vous que, dans certaines provinces, aucun financement n'est accordé pour offrir le service d'alphabétisation aux adultes? Comment faire pour annoncer un service quand on ne sait pas si les fonds seront disponibles?
- il faut que les locaux soient accueillants. Les apprenants ont besoin d'être dans un endroit où ils sont à l'aise pour apprendre;
- il faut que les formatrices aient accès à de la formation continue pour qu'elles se sentent confiantes de faire un bon travail avec les apprenants
- il faut que les salaires des employés soient compétitifs pour les garder longtemps. Les compétences s'améliorent avec l'expérience. Si les formatrices restent longtemps, elles gagnent de l'expérience et offrent un meilleur service. Aussi, ce n'est pas bon pour les apprenants d'avoir à s'adapter à des nouvelles personnes tout le temps;
- il faut que les services de post-alphabétisation existent dans toutes les communautés. Ça veut dire avoir accès à de l'appui en vue d'obtenir une équivalence du diplôme d'études secondaires ou les cours crédités, ou encore des programmes professionnels et autres;
- il faut que les services de la communauté reconnaissent l'importance de la formation et réfèrent les personnes qui en ont besoin au centre d'alphabétisation;



Françoise Cadieux

- il faut que les bailleurs de fonds ne limitent pas le financement à la préparation des gens au milieu du travail. Les adultes ont souvent d'autres objectifs de formation;
- il faut que les objectifs de formation des apprenants soient respectés par les formatrices en présentant du matériel d'apprentissage en lien avec les objectifs.

Enfin, si toutes ces conditions sont rencontrées, les apprenants s'inscriront et persévéreront. Nous savons que c'est possible!

Témoignage de Lisa Forget, adulte apprenante



Lisa Froget

Je m'appelle Lisa Forest, je suis originaire du Québec. Vers l'âge de 22 ans, je décide de déménager au Manitoba dans le but d'un nouveau départ dans ma vie. Mère célibataire de neuf enfants, je n'avais d'autre choix que d'occuper deux à trois emplois à temps partiel qui ne paient que le salaire minimum et de travailler parfois des quarts de travail doubles, incluant des fins de semaine, afin de gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de ma famille. Sans éducation et sans soutien, que vais-je faire ? Je suis bien déterminée à soutenir ma famille mais par où commencer ? Mon avenir semble plutôt incertain. Ayant décroché en 10^e année, je tente alors de retourner aux études...

Je décide donc de m'inscrire à un programme d'alphabétisation. C'est comme un rayon de soleil qui vient de poindre à l'horizon de ma vie... Ça me redonne confiance en l'avenir avec l'espoir d'une vie meilleure pour mes enfants et moi-même. Après plusieurs années de solitude et de stress, me voilà heureuse et épanouie et ce, grâce à la formation que j'ai reçue et que je continue de recevoir.

Aujourd'hui, je suis fière de mes accomplissements. Je reçois le prix de Poste Canada et le même jour on me téléphone pour m'annoncer que je suis récipiendaire du Prix de la francophonie. Quelle joie et quel bonheur ! Deux mots qui ne figuraient plus dans mon langage car je n'y croyais plus.

Oui, chers auditeurs, il faut bien croire que les rêves finissent un jour par se réaliser. **« Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir »**. J'ai reçu et je continue à recevoir de l'aide. Grâce à ces centres d'alphabétisation des adultes plusieurs personnes ont atteint leurs objectifs et sont aujourd'hui des adultes pleinement alphabétisés et participent activement à la vie économique et politique de notre grand pays.

Je suis devant vous et j'en suis un exemple. Il y a quelques mois, j'étais incapable de m'adresser à un auditoire. Aujourd'hui, je suis fière d'être membre du réseau des personnes apprenantes et de participer à des conférences comme celle-ci et aussi d'être membre du Conseil d'administration de la FCAF. Quels progrès elle a accompli vous deviez vous dire ! Mais sans le soutien des bailleurs de fonds et sans subventions, je serai encore dans ma misère et dans mes problèmes. Je veux être un modèle de fierté et de réussite pour mes enfants. Pour tous les jeunes, mon seul message est de leur dire : continuez vos études, ne décrochez pas, l'éducation est le seul moyen d'obtenir un bon emploi et de vivre dignement.

Pour tous les adultes qui vivent ce que j'ai vécu, je leur dit sortez de chez vous et venez profiter de ces services qui feront toute une différence dans votre vie.

ANNEXE III

Mais pour cela, il faut :

- que nos dirigeants et nos politiciens valorisent la formation des adultes et investissent davantage car je leur dit : Regardez-moi. Grâce à l'argent investi dans les centres d'alphabétisation, vous avez gagné une personne aujourd'hui alphabétisée et qui fait une différence dans vos statistiques;
- que tous les organismes d'alphabétisation reçoivent des financements stables, à long terme et assez suffisants pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'adultes en formation;
- que les organismes aient du financement nécessaire pour louer des locaux accueillants et où les personnes apprenantes se sentiront confortables et où toutes les normes de sécurité sont respectées;
- que les autres organismes dans la communauté reconnaissent les programmes d'alphabétisation et valorisent les réalisations et les accomplissements des personnes apprenantes;
- qu'il y ait de la formation pour les adultes dans toutes les provinces et dans toutes les communautés surtout celles en milieu rural qui souvent n'ont accès à aucun programme.

N'oubliez pas, votre soutien financier est très important et permettra à des milliers de personnes d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs rêves. Soyez à notre écoute. Ne nous laissez plus vivre à la fin de chaque année, l'inquiétude de ne plus avoir accès à ces formations. Merci d'avoir pris le temps de m'écouter.

Témoignage de Nathalie Savoie Delagarde, adulte apprenante

Qu'est-ce qui empêche les apprenants de participer à des programmes de formation à l'éducation des adultes?

J'ai un diplôme de 12^e année et un diplôme en « Techniques de garderie ». Je pensais que je n'avais pas ma place dans les classes d'alphabétisation dû à ces deux diplômes. Corriger mon orthographe était pour moi une mission impossible. D'un autre côté, cette difficulté me limitait au niveau de l'emploi. Je connaissais ma faiblesse en français et une certaine gêne me retenait. D'abord, le fait d'avoir réussi à obtenir ces deux diplômes avec un français aussi pourri.

Ensuite, pourquoi augmenter mes connaissances en français si je ne poursuivais pas d'études par après? Je ne me comprenais plus! M'engager dans deux années d'études dans les classes d'alphabétisation en plus de deux années d'études collégiales ou universitaires : c'était bien trop long!

J'ai quand même fait le saut et je me suis retrouvé dans une classe d'alphabétisation durant un hiver à temps partiel. Durant l'été, je décide de m'engager dans des études universitaires. Après tout, j'avais bien réussi avec une note générale de 89% au Collège. J'ai dû abandonner cette idée! Le défi était trop grand! Pour moi, concilier les études et la famille c'était trop! Je ne pouvais pas étudier faute de concentration à la maison.



Nathalie Savoie Delagarde

Témoignage de Nathalie Savoie Delagarde (suite)

Une intervenante de l'Université m'avait proposé de passer un test pour savoir si je ne souffrais pas de troubles d'apprentissage. J'ai passé le test et lorsque j'ai reçu les résultats, ça a été un grand choc. J'avais différents troubles d'apprentissage : dyslexie, dystrophique phonétique avec déficit d'attention et d'impulsivité. Enfin je comprenais toutes les difficultés auxquelles j'avais dû faire face depuis mon enfance! Pour quelle raison j'avais toujours des zéros sur mes dictées!

Un jour mon père m'avait demandé : « Pourquoi tu fais tes devoirs si tard? ». Je n'avais pas pu lui répondre. Maintenant je sais que c'était dû à mon déficit d'attention. Lorsque tout le monde était couché, la télévision fermée, il n'y avait plus de bruits et je pouvais mieux me concentrer. J'avais réussi à développer une stratégie pour apprendre malgré tout.

Depuis que je sais que je souffre d'un trouble d'apprentissage, je me comprends mieux, je sais que je suis intelligente, j'ai le goût d'apprendre et je trouve que c'est moins humiliant. Je dois donc réapprendre ce que j'ai appris en français lorsque j'étais au primaire et que je n'ai pas intégré avant de poursuivre des études plus avancées. J'aimerais franchir les montagnes qui me séparent d'un savoir en écriture plus équilibré.

Fréquenter une classe d'alphabétisation m'a permis de comprendre pourquoi certaines personnes décrochent. Ces classes sont très scolarisantes et les adultes doivent avoir un avancement académique. On passe du savoir au niveau de la connaissance et on oublie de passer les autres savoirs comme: le savoir-être, le savoir-faire et le savoir-devenir.

En plus, comment un adulte qui a un trouble d'apprentissage et qui ne le sait pas peut-il apprendre? J'ai vu des apprenants qui travaillaient tellement fort sans même savoir qu'ils avaient un trouble d'apprentissage. Que fait-on avec ces personnes? Comment les aide-t-on? Certaines personnes ayant un trouble d'apprentissage ne pourront jamais obtenir un diplôme d'étude secondaire.

Comment peuvent-ils fréquenter un collège ou une université sans ce diplôme? Comment peuvent-ils se décrocher un emploi? Certaines personnes ont travaillé des années à un endroit et ils ont perdu leur emploi parce qu'ils n'avaient pas de diplôme. Pourquoi? Que fait-on de toute l'expérience de travail et de vie de cette personne?

Les programmes sont souvent longs et l'aide financière fait défaut. Les programmes ne sont pas inclusifs. Par exemple : une personne qui veut apprendre autre chose que du français et des mathématiques, qui veut apprendre à lire pour ses besoins personnels ou encore pour aider son enfant ou son petit-enfant, un aîné qui veut apprendre à lire et comprendre des étiquettes ou sa posologie de médicament. Il n'y a pas vraiment de place pour eux! Les personnes ne veulent pas toujours être inscrite sur un registre de présence surtout si elles y vont pour leur propre besoin.

Un autre point est l'assurance-emploi: une personne qui veut fréquenter une classe d'alphabétisation et qui est bénéficiaire de l'assurance-emploi éprouve des difficultés lorsque vient le temps de faire la demande. Certaines personnes attendent de quatre à six semaines avant d'avoir leur chèque de chômage. Elles ne sont pas encouragées à retourner l'année d'après puisqu'elles ont peur de voir le chèque retardé étant donné que c'est leur seule source de revenu.

ANNEXE III

Il y a donc plein d'embûches pour les apprenants qui veulent participer à des programmes de formation à l'éducation des adultes :

- manque d'accessibilité;
- les programmes ne sont pas inclusifs et pas adaptés aux besoins réels des apprenants;
- manque de financement;
- manque de spécialistes pour détecter les troubles d'apprentissage;
- des programmes trop longs;
- manque de ressources financière et humaines;
- manque d'appui et de support;
- difficulté avec leur prestation d'assurance-emploi;
- trop longue distance;
- manque de financement pour le gardiennage;
- concilier famille-étude ou encore famille-travail-étude;
- gêne, honte et peurs de toutes les sortes.

Pour atteindre un plus haut taux de réussite

Il faut un certain courage et une certaine force pour entreprendre des études à l'âge adulte. Il faut comprendre que la plupart des apprenants qui retournent sur les bancs d'école arrive avec leurs peurs et leur bagage d'expérience. Moi qui ai un diplôme secondaire et un diplôme en techniques de garderie, je peux vous dire que je me sentais comme une petite fille de 6 ans lors que je suis entrée dans une classe d'alphabétisation pour la première fois.

Lorsque j'ai reçu mon premier test de mathématiques et que j'ai vu une note de 100 %, j'ai pleuré en silence puisque je n'avais jamais eu de tels résultats. En passant, j'ai commencé par les mathématiques parce que j'avais peur de commencer avec le français et de subir un autre échec.

Il faut comprendre que les apprenants sont d'abord et avant tout des personnes avec un cœur, des émotions et pas seulement un cerveau. Ils arrivent souvent avec des échecs, des défaites, des difficultés de toutes sortes, des problèmes familiaux et financiers. Ils vivent de la colère, des frustrations et ils ont besoin d'aide à tous les niveaux.

Ces apprenants veulent une deuxième chance de regagner leur dignité et ne demandent qu'à faire briller leur intelligence qui a été enfouie et souvent bafouée depuis des années. Je vous demande, et même vous supplie, d'aider ces personnes. Elles ont droit à recevoir une éducation selon leurs besoins. Nous faisons tous partie d'une même société et si on veut que cette dernière reste vivante, on doit donner à tous le droit d'apprendre. L'éducation ne doit pas être un privilège pour une élite, mais plutôt un droit fondamental pour toutes les personnes peu importe son origine.

Témoignage de Nathalie Savoie Delagarde (suite)

Je sais que c'est une question d'argent, mais je crois qu'il est temps d'investir là où ça compte. Des personnes qui peuvent lire et comprendre leur vie, leur communauté, peuvent mieux participer à la vie sociale.

J'invite tous ceux et celles qui ont le pouvoir de faire une différence en alphabétisation, de passer à l'action le plus tôt possible.

En terminant, voici mes recommandations pour atteindre un plus haut niveau de réussite :

- que les programmes soient plus accessibles;
- que les programmes soient plus inclusifs;
- que les programmes soient adaptés aux besoins des participants avec une approche selon leur style d'apprentissage;
- que les programmes permettent de développer tous les savoirs : savoir, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir;
- que les programmes aient un service d'évaluation, d'orientation et un plan d'action pour les personnes qui visent l'employabilité;
- que les personnes qui visent l'employabilité aient accès à des stages payés avec des employeurs;
- qu'un programme d'alphabétisation familiale et communautaire soit mis en place pour outiller et aider les familles et les communautés;
- que les personnes qui souffrent d'un trouble d'apprentissage aient accès à des tests de dépistage et à de l'aide professionnelle dès le début du programme;
- que les barrières financières soient éliminées;
- que les employeurs donnent plus d'accessibilité à la formation;
- que les employeurs soient informés, sensibilisés, conscientisés et formés aux défis et aux enjeux de l'analphabétisme;
- que les collèges et les universités soient plus ouverts et plus flexibles à la reconnaissance des acquis;
- qu'il y ait des échanges entre les apprenants au niveau provincial, national et international.

Le témoignage de Geneviève Plouffe, adulte apprenante, n'est pas disponible en version écrite. Il vous sera cependant possible de visionner l'enregistrement vidéo de ce témoignage dans la section de notre site Web (www.ICÉA.qc.ca) dédiée aux actes et au suivi du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF.



Geneviève Plouffe

Annexe IV : Liste des événements recensés

Liste des événements recensés par l'ICÉA et la FCAF

Comme l'indiquent les précisions méthodologiques, ces événements publics liés à l'éducation des adultes ont été tenus entre le 1^{er} janvier 2006 et le 23 août 2008 et leurs conclusions ont servi de base pour la conception des messages clés et les discussions de ce forum. Les événements sont regroupés par thèmes traités, par ordre chronologique décroissant. Il est possible que cette liste ne soit pas exhaustive.

Formation de la main-d'œuvre

- L'apprentissage – Notre avantage concurrentiel, *Conférence du Forum canadien sur l'apprentissage (FCA-CAF), 8 juin 2008*

Apprentissage en milieu de travail : qu'est-ce qui fonctionne?

- Symposium annuel du Centre du savoir sur l'apprentissage et le milieu du travail (CSAMT), *14 et 15 mai 2008*
- Work and Learning Network, *Événement organisé par le Congrès sur le travail et la formation, 24 et 25 avril 2008*
- L'adulte apprenant du 21^e siècle : les défis de la formation liée au travail, *Conférence citoyenne organisée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), 18 mars 2008*
- Colloque Action régions ressources sur les thèmes de la formation, de l'immigration et de l'entrepreneuriat, *31 mars 2006*

Éducation et formation des adultes (ÉFA)

- Du droit à l'éducation à une culture de l'apprentissage au Québec, *Atelier de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) dans le cadre du Forum social québécois, 24 août 2008*
- La recherche et la pratique se rencontrent, *Colloque organisé par la Fédération canadienne de l'alphabétisation en français (FCAF) et du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF), 1^{er} mai 2008*
- Débat public sur le droit universel à l'éducation, *Événement organisé par l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), 25 janvier 2008*
- Atelier sur le renouvellement de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, *Événement organisé par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), 24 octobre 2007*
- Forum social québécois, *23 au 24 août 2007*

Alphabétisation et littératie : vers le point tournant

- Table ronde pancanadienne bilingue organisée par le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA), *4 et 5 février 2008*

Littératie

- Forum interactif pancanadien sur la littératie et l'alphabétisation, *Événement organisé par le Conseil des ministres de l'éducation au Canada (CMEC), 14 et 15 avril 2008*

Éducation et formation des adultes (ÉFA) (suite)

- Éducation des adultes : de nouvelles solidarités pour un défi planétaire, *Conférence publique du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF), 27 mars 2007*
- L'ICÉA invite les partis à débattre d'éducation et de formation des adultes, *Débat électoral organisé par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) dans le cadre de la campagne électorale québécoise, 14 mars 2007*
- Table ronde francophone sur le rapport « Les trop nombreux laissés-pour-compte du système d'éducation et de formation des adultes au Canada », *Événement organisé par le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA), 16 février 2007*
- Colloque : Qu'est-ce qui se passe...? Et puis...? Et maintenant, *Événement organisé par le Conseil canadien sur l'éducation des adultes, 21 au 23 juin 2006*
- Rendez-vous stratégique de l'INM sur l'économie : Réussite économique rime avec éducation, innovation et développement durable, *Événement organisé par l'Institut du Nouveau Monde, 7 mai 2006*

Formateurs

- Colloque annuel de l'Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA), *26 mars 2008*

TIC

- Forum québécois de la formation à distance, *Événement organisé par le Comité de liaison interordres en formation à distance (CLIFAD), 14 et 15 novembre 2007*
- Colloque sur la formation à distance, *Événement organisé par le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD)*

Personnes immigrantes

- Journée de réflexion sur l'intégration au travail des personnes immigrantes, *Événement tenu par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 26 février 2007*

Alphabétisation

- Séminaire international sur l'alphabétisation, *28 au 31 octobre 2006*
- Forum pancanadien sur l'alphabétisation des adultes, *19 et 20 juin 2006*

Autochtones

- Forum socioéconomique des Premières Nations, *25 au 27 octobre 2006*

Accessibilité et participation

- Le transport en commun de plus en plus inaccessible : Ça prend un tarif social pour les personnes à faible revenu, *Événement organisé par la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal, 4 octobre 2006*

Compétences essentielles

- Atelier sur les compétences essentielles, *Atelier tenu par l'Université du Québec à Montréal (UQAM), 7 au 9 juin 2006*

Annexe V : Liens utiles

Liens intéressants

- L'UNESCO met en ligne un site Web consacré au Rapport global sur l'état de l'éducation des adultes (GRALE). (En anglais seulement).
<http://www.graleCONFINTÉA6.net/>
- Le Conseil international de l'éducation des adultes propose ses priorités pour CONFINTÉA VI
http://www.ICÉA.qc.ca/assets/files/CONFINTÉA/CONFINTÉA-document_icae_2008_07.pdf
- Consulter le chronogramme produit par le Conseil international de l'éducation des adultes (ICAE)
http://www.ICÉA.qc.ca/assets/files/CONFINTÉA/CONFINTÉA_VIRoad%20Map.pdf
- Pour savoir sur CONFINTÉA VI, lisez le dernier numéro de la revue Convergences (en anglais, avec résumé des articles en français et en espagnol)
<http://www.ICÉA.qc.ca/assets/files/CONFINTÉA/CONFINTÉA-revueConv.pdf>

Documents

- Extraits du bulletin de liaison de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie
http://www.ICÉA.qc.ca/assets/files/CONFINTÉA/CONFINTÉA_uil_nexus-2008_07.pdf

Sites Internet de référence

- L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)
<http://www.unesco.org/uil/>
- CONFINTÉA V
<http://www.unesco.org/education/uie/CONFINTÉA/index.html>
- Conseil des ministres de l'éducation (Canada)
<http://www.cmec.ca/Pages/splash.aspx>



En route vers Confintéa VI

Pour rendre effectif
le droit d'apprendre



FCAF
Fédération
canadienne pour
l'alphabétisation
en français



Institut de coopération
pour l'éducation des adultes